

Mairie du 8^{ème}

VILLE DE LYON

Arrondissement

Conseil du 8^{ème} arrondissement

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

15 Mars 2022

Le mardi 15 mars 2022 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 9 mars 2022 séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : BERZANE Olivier, ROCH Valérie, ODIARD Patrick, DEL Fanny, BONNIEL Jacques, EL GANNOUNI Touria, LESUEUR Christophe, BERTRAND Christel, AZCUE Matthieu, CHASTAN Marine, BECART Hubert, LE DILY Michèle, PERRIN Claire, GIRAULT Jean Luc, PRIETO Philippe, RUNEL Sandrine, MARAS Aurélie, GOUST Victoire, ZDOROVITZOFF Sonia, LEVY Charles-Franck, BACHA HIMEUR Samira, DURAND Marie-Claude, MABILLOT Vincent, SY Mamadou, GUELPA-BONARO Philippe, FLAMANT Clotilde, MOURIER Pierre, VALLA Angélique, PELAEZ Louis, COUDER Cécile, Christophe COHADE, AZCUE Mathieu

Excusés pouvoir : AUZAL Jean-François, EVA Anne-Rose, PESCHE Augustin,

Excusés : FERRARI Laura,

Absents : JENN Emmanuelle

Mairie du 8^e Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Mardi 15 mars 2022



La séance est ouverte sous la présidence de M. Olivier BERZANE, Maire du 8^e arrondissement.



M. LE MAIRE.- Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de prendre place et de commencer notre Conseil d'Arrondissement.

Si vous le voulez bien, je vous propose de désigner Angélique VALLA secrétaire de séance.

Y a-t-il des objections ? (*Non*)

Madame VALLA, vous pouvez faire l'appel.

Mme VALLA.- Merci à vous M. le maire et bonsoir à tout le monde.

(*Mme VALLA procède à l'appel.*)

M. LE MAIRE.- Merci. Nous pouvons donc ouvrir ce Conseil, notre quorum étant atteint.

Vous savez que nous nous sommes remis en configuration normale du Conseil, la situation sanitaire ne nous imposant plus d'être très distants les uns des autres. Pour autant, les indicateurs ne sont pas forcément ceux que nous aimerions voir se prolonger en termes de décrue d'épidémie. Chacun est libre de porter un masque ou non dans cette séance.

Pour débiter ce Conseil, je vous informe, comme nous nous étions engagés, que ce Conseil est retransmis pour la première fois, ce qui permet de le suivre à distance sur les réseaux sur la page de l'Arrondissement.

(Arrivée de Mme RUNEL à 19 heures 06.)

Je vous propose, pour débiter cette séance, de passer la parole à Sonia ZDOROVZOFF pour nous faire un point sur la situation avec l'Ukraine.

Mme ZDOROVZOFF.- Merci Monsieur le Maire.

En effet, cela fait maintenant 20 jours que l'Ukraine est en guerre, une guerre menée par un homme, Vladimir POUTINE, contre un état souverain et indépendant, un peuple et son identité.

Pour reprendre les mots du maire de Kiev, Vitali KLITSCHKO : *« Les rêves de grandeur d'un homme se sont transformés en cauchemar pour les Ukrainiens et les Ukrainiennes »*. D'après le Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations Unies, il y a désormais 3 millions de personnes qui ont fui l'Ukraine. En France, à ce jour, nous accueillons 4 500 personnes, environ une centaine à Lyon. C'est un chiffre en constante évolution. Par exemple, ce week-end, nous avons accueilli 300 personnes.

Pour le moment, la plupart des personnes qui sont accueillies à Lyon sont en transit, c'est-à-dire qu'elles s'arrêtent une nuit à Lyon pour poursuivre vers le sud de la France, l'Espagne ou le Portugal, mais à terme, l'État estime que nous pourrions accueillir nationalement jusqu'à 100 000 personnes sur le territoire.

La Ville de Lyon s'organise bien évidemment pour assurer un accueil digne et inconditionnel à toutes celles et ceux fuyant la guerre, quel que soit leur statut ou la couleur de leur peau. Pour ce faire, deux gymnases ont été mis à disposition pour assurer l'accueil d'urgence dans les 3^e et 6^e arrondissements.

En lien avec la préfecture, l'OFII, la Métropole de Lyon et les associations citoyennes d'accueil, nous travaillons pour recenser les hébergements disponibles et centraliser les offres de logement offertes par de nombreux particuliers ou acteurs de notre territoire, à l'image du CISL (Centre international de séjour Lyon) qui se situe dans le 8^e arrondissement.

La Ville de Lyon a également organisé une collecte de matériels de première nécessité, grâce à la mobilisation de toutes les mairies d'arrondissement, dont la mairie du 8^e. Je tiens, à l'occasion de cette prise de parole, à remercier chaleureusement les services de la Ville de la mairie du 8^e arrondissement pour leurs efforts fortement appréciés, à la fois par la diaspora ukrainienne de Lyon, mais aussi maintenant sur le terrain, puisque les premiers convois sont arrivés en Ukraine et en Pologne, et les deux derniers convois sont partis ce matin, un du SDMIS et un qui contenait des dons effectués en mairie d'arrondissement.

Comme vous le savez, l'aspect logistique de ces collectes est assuré en grande partie par les pompiers de notre territoire et ce sont des acteurs privés qui offrent gracieusement ou à des tarifs préférentiels d'acheminer ces dons vers la ville de Lodz en Pologne, qui est le partenaire de la Ville de Lyon depuis 1991 et qui accueille de très nombreux réfugiés ukrainiens, la plupart des capacités d'accueil des villes proches de la frontière, comme Cracovie, étant désormais saturées.

En plus de ces aides matérielles, la Ville et la Métropole de Lyon ont adopté ou vont proposer d'adopter des subventions d'aides d'urgence. Nous venons de clôturer un conseil métropolitain hier et ce matin. Au cours de ce conseil, la Métropole a adopté à l'unanimité une subvention d'urgence à hauteur de 50 000 €. Lors du Conseil municipal du 30 mars prochain, nous proposerons d'adopter une autre subvention, celle-ci à hauteur de 30 000 €, dédiée au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères qui est en capacité de déployer de l'aide humanitaire en Ukraine

et dans les pays limitrophes, c'est-à-dire au plus proche des populations affectées par ce conflit.

Je vous ai fait un petit point sur l'état de la mobilisation essentiellement côté ville. Je vous propose d'ici quelque temps de vous refaire un point d'étape sur la manière dont tout le monde, acteurs publics et privés, se mobilise à Lyon pour venir en aide au peuple ukrainien.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci à vous.

Pour ce point, y a-t-il des réactions ?

M. PELAEZ.- Très rapidement, nous étions plusieurs d'entre nous effectivement en séance du Conseil métropolitain. Nous avons voté bien évidemment unanimement cette subvention. Même si nous ne sommes parfois pas d'accord ou même souvent en désaccord, il est important que sur des moments comme celui-ci, nous puissions montrer qu'il y a une union et que nous sommes rassemblés, souligner également, comme cela a été fait par Bruno BERNARD et par moi, le sursaut de l'Europe et cette solidarité envers le peuple ukrainien face à cette folie meurtrière de Poutine.

Nos démocraties doivent rester fermes, n'avoir aucun état d'âme, être particulièrement solides et n'avoir aucune faiblesse face à un tel dictateur. Il n'y a pas de démocratie autoritaire. Il y a des dictatures et des démocraties. Poutine est un prédateur de souveraineté. Il est aujourd'hui, me semble-t-il, l'un des plus grands dangers de cette planète d'un point de vue politique. Il est donc important d'apporter collectivement notre soutien au peuple ukrainien. Bien évidemment, ce sont à eux que nous pensons en premier.

Il faut également, cela a été souligné en Conseil métropolitain et je l'ai fait moi aussi, apporter notre soutien à la résistance aux Russes, même si aujourd'hui nous pouvons le regretter, mais les conditions sont

particulièrement compliquées. Elle n'est peut-être pas encore suffisante. Nous nous devons, en tout cas, de soutenir aussi le peuple russe, celui qui résiste. Je pense notamment à la journaliste Marina OVSYANNIKOVA qui a eu un courage quand même réel, qui aujourd'hui a été condamnée, mais pas pour ce qu'elle a fait devant la télé. Elle va encore passer au tribunal et risque d'être condamnée beaucoup plus fermement.

Ce week-end, je l'ai dit ce matin, j'étais avec des demandeurs réfugiés politiques russes qui viennent d'arriver récemment, un qui est poursuivi par la justice de manière importante pour avoir osé manifester, notamment dans des manifestations LGBT et particulièrement un journaliste russe qui aujourd'hui a été fiché terroriste pour avoir défendu aussi la cause ukrainienne, qui a été obligé de quitter son pays il y a quelques jours.

Soutien au peuple ukrainien et aussi à la résistance russe.

M. LE MAIRE.- Merci pour ces mots.

Je reviens à l'actualité plus locale de notre arrondissement pour vous dire deux mots de quelques événements sur lesquels nous travaillons.

Nous avons eu vendredi la présentation à la presse du chantier de l'îlot Kennedy, gros chantier de ce mandat, avec une réunion publique en fin de journée à 18 heures 30 ici, à l'espace citoyen devant environ 120 habitants du quartier, qui a permis de leur présenter l'ensemble de ce projet et de commencer à répondre à des questions qui peuvent se faire jour chez les uns et les autres. Ce processus d'échanges se poursuivra tout au long des semaines et des mois à venir.

Vous aurez noté que dans les mois à venir, l'entourage de la mairie va être perturbé par le chantier d'installation de l'école provisoire Kennedy, en attendant la déconstruction de l'école actuelle.

Depuis aujourd'hui, est également lancé *via* la plateforme de la Métropole de Lyon la concertation sur le réaménagement de l'avenue des

Frères Lumière de la rue du 1^{er} Film et de la chaussée ouest de la place Ambroise Courtois. Pareil, une communication plus large sera faite sur les différents moments forts de cette concertation, notamment les réunions publiques, à venir dans les jours qui suivent.

Vous savez que nous parlons depuis le début de ce mandat d'évolution des moyens dédiés aux arrondissements pour mieux travailler. Il y a la question économique qui ne s'est pas encore totalement traduite dans les faits, mais il y a aussi la question des moyens humains. Je ne veux pas les mésestimer, parce que c'est un effort important de la Ville de Lyon envers les arrondissements. Ils nous permettent de voir arriver dès demain, ici, une nouvelle chargée de mission en charge notamment des questions de démocratie participative et qui nous sera bien utile pour mettre en place le budget participatif. Ce n'est pas le tout de voter un budget participatif, il faut quand même le décliner et le mettre en place.

Ensuite, le recrutement en cours d'un technicien d'arrondissement, donc une personne supplémentaire pour les mairies d'arrondissements, qui permettra de gérer la relation sur l'ensemble des chantiers, des travaux, des liens entre mairie/métropole, mairie/ville, mais aussi toutes les requêtes des habitants et de leur suivi sur tout ce qui remonte de leur part, comme les questions de propreté, de voirie et ce qui fait le quotidien de nos administrés.

Le 1^{er} février, nous avons inauguré également la première école de l'arrondissement alimentée en biogaz. 25 % des bâtiments de la ville sont maintenant alimentés en biogaz, ce qui est un bon signe pour nous, en anticipation de la sortie des énergies fossiles. C'est l'école Simone Signoret. Nous apposerons bientôt des plaques sur les autres bâtiments de l'arrondissement alimentés en biogaz, à savoir la mairie du 8^e arrondissement, la Maison de la danse à côté et la crèche Simone Veil.

En février, a également eu lieu la fin de la plantation du premier verger urbain sur le square du 14^{ème} Régiment de Zouaves et la

création d'une mare attenante, et la plantation du second verger urbain au parc Saint-Nestor et, en ce moment, les travaux de remplacement de l'aire de jeux. Ensuite, début mars, l'inauguration de la première aire de liberté canine au parc du clos Layat, projet porté par Christelle BERTRAND, ici présente.

Voilà. J'ai fait le tour de mon petit point d'actualité.

J'ai deux demandes d'intervention préalable de Lyon en Commun et du groupe socialiste. Avez-vous des demandes d'intervention préalables côté Pour Lyon et Progressistes et Républicains ?

Monsieur LEVY, pas de demande d'intervention préalable ?

M. LEVY.- Non, plus tard.

(Rires)

M. MOURIER.- Merci Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants du 8^e.

Toutes et tous connaissent ici la situation de guerre qui règne en Ukraine, cela a été rappelé. Les mots sont parfois bien faibles pour écrire l'horreur qui règne dans cette partie de l'Europe. Nous voudrions ici affirmer notre soutien au peuple ukrainien agressé par Vladimir POUTINE, mais également je rejoins mon collègue Louis PELAEZ au soutien au peuple russe, réprimé pour ses manifestations pacifistes et solidaires.

Je voudrais ici également saluer l'action de la journaliste Marina OVSYANNIKOVA qui a interrompu le journal télévisé russe avec un message de paix, en écrivant : « *Arrêtez la guerre* » au feutre sur un panneau. Elle dénonçait également les mensonges du gouvernement russe sur la situation.

L'action de la Ville de Lyon et les collectes effectuées par les mairies d'arrondissement et les services sont le geste de solidarité internationale nécessaire pour agir à notre échelle.

Au nom du groupe Lyon en commun 8^e, je voudrais remercier également les élus métropolitains qui ont voté à l'unanimité une aide au peuple ukrainien *via* une coordination d'associations.

Nous sommes heureux que la Ville de Lyon accueille des réfugiés ukrainiens et je tiens à rappeler ici notre attachement au caractère universaliste de l'accueil. Nous avons rendu hommage avec certains d'entre nous ici, à Jean Jaurès, sur le lieu de son dernier discours dans le 9^e arrondissement il y a quelques jours. Celui-ci, prononcé en 1914, avait pour sujet la paix. Les années passent, mais la boussole reste. En matière de politique internationale, la paix doit rester le seul objectif.

Un autre objectif de notre majorité est la lutte contre le changement climatique. Dans ce contexte de crise internationale diplomatique, le dernier volet du rapport du GIEC est passé quasiment inaperçu. Pourtant, les derniers travaux des scientifiques s'intéressent aux effets, aux vulnérabilités et aux capacités d'adaptation à la crise climatique. Que nous disent-ils ? Les zones de stress thermique prolifèrent, la qualité de l'air est vouée à se dégrader et la moitié de la population mondiale se situe dans des aires vulnérables aux changements climatiques, et cette situation est irrémédiable.

Les deux premiers rapports que nous examinerons sont un début de réponse à cette urgence. La Ville de Lyon s'inscrit ainsi dans la mobilisation engagée par l'ONU en utilisant ses objectifs de développement durable pour constituer le rapport « Lyon en transition ». Nous saluons également le plan de protection de l'air, car nous considérons que dans le cadre de la bifurcation écologique, que nous appelons de nos vœux, l'air, au même titre que l'eau, doit être considéré comme un bien commun et protégé au même titre.

Dernier mot sur les échéances nationales à venir. Nous souhaitons vivement que le débat démocratique ait lieu et qu'il permette de réparer les fissures de la société française que nous observons toutes et

tous. Il est temps de refaire France.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pour les socialistes, qui prend la parole ?

Mme EL GANNOUNI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, comment prendre la parole sans évoquer la situation aux portes de l'Europe ? Je pense bien sûr à l'agression russe contre l'Ukraine et aux nombreuses frappes et exactions de l'armée de Vladimir POUTINE contre les civils. Nous avons tous en tête les images glaçantes de la maternité de Marioupol, mais il ne s'agit que d'un exemple, certes saisissant, de ce dont l'armée russe est capable, à savoir collectionner les crimes de guerre comme autant d'arguments d'horreur pour faire céder les Occidentaux face aux exigences russes.

La Ville de Lyon, comme d'autres collectivités, s'est mobilisée pour répondre à l'urgence, qui a tôt fait de devenir humanitaire. Bien sûr, nous avons tous été profondément choqués par les images des frappes, chars et bataillons marchant sur Kiev, des attaques délibérées contre la population civile, comme si la guerre n'est pas suffisante, sans lui ajouter la terreur.

Dans ce contexte, en tant que femme de gauche, comment ne pas saluer la mobilisation des autorités françaises et européennes pour permettre l'accueil des personnes réfugiées ? En aucun cas, je ne peux regretter l'aide que la France apporte aux populations qui fuient ce conflit meurtrier, car c'est notre devoir de leur venir en aide et de les accueillir.

J'aurais voulu que la France fasse preuve de la même droiture et de la même probité quand il s'agit d'accueillir, par exemple, les réfugiés syriens qui, eux aussi, fuyaient un régime qui bombardait sa propre population, notamment avec des armes chimiques à l'aide diligente de celui qui, aujourd'hui, meurtrit l'Ukraine, en utilisant la même rhétorique

complotiste.

Si nous ne pouvons que nous féliciter de l'élan de solidarité que cette guerre a déclenché, nous ne pouvons permettre que le droit d'asile devienne différencié et à deux vitesses. Les réfugiés ukrainiens doivent être protégés, tout comme les réfugiés iraniens, érythréens, syriens et j'en passe. J'appelle le gouvernement français à corriger cette rupture d'égalité et d'humanité.

Si, depuis le début de la guerre, les condamnations pleuvent, nous ne découvrons rien aujourd'hui de ce dont Vladimir POUTINE est capable. Nous ne découvrons pas non plus qu'il est un despote. Si la situation s'est, certes, sensiblement durcie, les médias russes sont depuis des années bâillonnés, tandis que la télévision vomit la propagande d'État. Les droits des minorités sont naturellement inexistant, comme en témoigne la répression, parfois dans le sang, de nombreuses manifestations. Nous pouvons, par exemple, évoquer les marches pour les droits des personnes LGBT qui, depuis des années, sont interdites et réprimées au nom d'une prétendue protection contre la propagande gay.

Au-delà de cette question, le pluralisme politique est inexistant, en témoigne le sort des opposants politiques. Alors, oui, la Russie est, à n'en pas douter, une dictature, n'en déplaise à certains. « *Poutine n'est pas un démocrate autoritaire* », cette expression n'a aucune espèce de sens. Aussi, soyons reconnaissants que dans notre pays, si des institutions sont indéniablement imparfaites, la démocratie ne soit pas qu'une idée sur le papier.

À moins de quatre semaines du premier tour, je souhaite que malgré la situation ukrainienne, un débat de qualité puisse se tenir, ne serait-ce que parce que nous le pouvons. Pour autant, la démocratie n'est jamais un acquis inaliénable. Nous devons la faire vivre et la défendre. Cela passe en premier lieu par le fait de se rendre aux urnes. Je m'inquiète, à titre personnel, de voir à chaque scrutin l'abstention se renforcer. Pourtant,

les enjeux sont toujours plus pressants. La guerre sanglante qui nous a toutes et tous saisi d'effroi n'en est qu'un de ces enjeux.

Alors que nous tombons tout juste les masques, la crise sanitaire aura laissé une cicatrice profonde dans notre tissu économique et social, notamment pour celles et ceux qui, déjà fragiles, se sont trouvés projetés encore plus profondément dans la précarité ou la pauvreté. Pour eux, pour nos hôpitaux et pour notre service public en général, les cinq prochaines années seront décisives.

Enfin, la transition écologique et sociale, dont la nécessité se fait chaque année plus pressante, et la gravité de la situation qui nous attend si nous échouons à la mettre en œuvre devra finir de nous convaincre que l'élection présidentielle est une échéance à laquelle nous ne pouvons nous soustraire. Aussi, malgré le contexte anxiogène pour beaucoup, nous devons nous mobiliser et mobiliser les Lyonnaises et Lyonnais pour que le maximum de personnes se rende aux urnes pour faire connaître leur choix. S'abstenir c'est abdiquer, renoncer à la démocratie à nos droits, nos acquis et à faire valoir nos enjeux qui nous semblent les plus importants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Nous allons donc passer à l'ordre du jour de notre séance.

1. Adoption du procès-verbal du 18 janvier 2022

M. LE MAIRE.- Nous avons donc deux PV à approuver, celui de la séance du 18 janvier et celui du 9 février.

Y a-t-il des remarques sur le PV du 18 janvier ? (*Non*)

Je le mets au vote. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Il est adopté à l'unanimité, merci.

2. Adoption du procès-verbal du 9 février 2022

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques sur celui du 9 février ?
(Non)

Je le mets au vote. Qui est contre ? (Personne) Qui s'abstient ? (Personne)

Adopté à l'unanimité, merci.

Je passe la parole pour l'examen des rapports liés à la transition écologique à Vincent MABILLOT.

3. Avis relatif au projet de Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération lyonnaise - Direction de l'Écologie Urbaine

M. MABILLOT.- Bonsoir chers collègues et habitants et habitantes, je vous présenterai ce soir deux délibérations qui seront traitées en Conseil municipal le 22 mars prochain.

Il s'agit de la 3755 qui est un avis relatif au projet de Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise, la 3785 de Lyon en transition et le rapport sur la situation en matière de développement durable pour la ville au titre de l'année 2021.

Le Plan de protection de l'atmosphère, que j'abrègerai par PPA, est obligatoire pour les agglomérations de plus de 250 000 habitants, ainsi que pour les zones dépassant les seuils réglementaires. Il lie l'État, les collectivités et les partenaires territoriaux. Il est un maillon mis en place pour préserver un bien commun essentiel à la vie même de toutes et tous, un air de qualité.

Depuis des siècles, les activités humaines, dans une perspective intenable au regard des ressources de notre planète, nos modes de transformation agricole et industrielle et de déplacement, n'ont

cessé de fragiliser cette ressource. Le Plan de protection de l'atmosphère est une réponse à l'échelle des territoires qui doit nous permettre de nous saisir de leviers d'action locaux pour inverser cette tendance, pour nous, nos générations futures et l'ensemble de notre environnement lui-même. Il nous faut à la fois planifier notre bifurcation écologique et protéger nos biens communs naturels, comme l'eau ou l'air.

Je propose aujourd'hui que le Conseil d'Arrondissement de la mairie du 8^e apporte son soutien au Conseil municipal en vue de l'admission d'un avis favorable à la révision du Plan de protection de l'atmosphère avec les réserves suivantes : renforcer les objectifs dès 2022 pour dépasser le scénario du plan prévu actuellement, demander un engagement de l'État pour la mise en œuvre de ce Plan, notamment la sensibilisation du secteur industriel et des publics pour soutenir l'investissement dans des outils de modélisation et de contrôle, soutenir les foyers précaires dans une démarche d'aller vers, définir avec l'État les actions pour limiter les nuisances olfactives, clarifier le statut de la carte stratégique air, prospecter avec l'État des mesures pour réduire la pollution d'ozone et mettre en place une évaluation au fil de l'eau pour informer les acteurs de l'évolution des résultats et des moyens mobilisés.

Pour apporter des précisions sur ce troisième Plan de protection de l'atmosphère que pourrait aviser notre ville, rappelons qu'il fait suite aux deux plans engagés en 2008 et 2014. Le premier plan, celui de 2008, avait pour objectif de réduire les émissions industrielles et celles liées aux transports et trafics, notamment par la diminution des oxydes d'azote. Ce Plan a montré son efficacité sur ces objectifs. Cependant, au regard des alertes scientifiques, il a révélé qu'il fallait être plus ambitieux.

Ainsi, le second Plan en 2014 s'est caractérisé par un élargissement du spectre des polluants aux matières particulaires, en gros les particules fines et ultrafines, avec un élargissement dès 2018 à de nouveaux secteurs d'activité et d'engagement d'une feuille de route plus

exigeante, faisant suite à la condamnation de la France par le Conseil d'État en raison de la persistance du dépassement des seuils réglementaires et de la qualité de l'air. Il a donc fallu retravailler.

À partir de 2019, l'engagement d'une nouvelle concertation conduit à la préparation d'un troisième PPA, notamment pour aller plus loin, au-dessous des seuils, pour mieux protéger les populations à l'exposition des pollutions atmosphériques.

En 2021, la rédaction du projet de PPA de l'Agglomération lyonnaise et son évaluation par ATMO Auvergne Rhône-Alpes ont été finalisées fin 2020. En décembre dernier, le projet a été présenté en comité de pilotage auprès des conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de l'Isère, l'Ain et du Rhône. Ce projet est aujourd'hui soumis à l'avis des collectivités.

Ce troisième PPA se caractérise par certains objectifs et points de redéfinition : améliorer la qualité de l'air pour les humains, en France, ce sont 7 000 décès par an liés au dioxyde d'azote, mais également pour l'environnement, animaux, végétaux et matériaux.

L'élargissement du périmètre géographique : 167 communes sont concernées par ce PPA, dont 79 nouvelles, surtout en nord Isère, quelques-unes vont malgré tout sortir de ce périmètre. Cibler les principaux déplacements nocifs : dioxyde d'azote, ozone, microparticules. Les actions sont orientées vers les différents secteurs en raison de leur implication et impact sur certains types de pollutions. Ainsi, le transport impacte deux tiers des pollutions liées à l'azote. Le secteur résidentiel est concerné par les microparticules principalement en raison de l'impact du chauffage, en particulier au bois le secteur agricole peut agir sur les polluants de type ammoniac et le secteur industriel est impliqué dans la chaîne de pollution à l'ozone.

Les objectifs de ce Plan au niveau du dioxyde d'azote sont de respecter les valeurs réglementaires et supprimer l'exposition des

personnes à ces polluants au-delà de 2027. Pour ce qui concerne les particules, abaisser l'incidence d'exposition en adoptant des normes de référence de l'OMS plus exigeantes que celles en vigueur. Au niveau de l'ozone, c'est contenir les dégradations, mais ce sera également plus s'impliquer, car c'est un polluant indirect secondaire sur lequel nous avons besoin de faire des recherches et d'avoir des informations complémentaires.

Le PPA ambitionne d'engager 35 actions regroupées en 20 défis et cinq thématiques qui seront détaillées sous des fiches (pilotage, partenaire, objectif) que nous résumerons ici au niveau des secteurs.

Au niveau du secteur industriel et du BTP, des actions de renforcement de la surveillance des valeurs limites : missions de police, partage de bonnes pratiques, de recherches et de connaissances des émissions industrielles, prise en compte des engagements et maîtrise des émissions dans le cadre des marchés publics.

Au niveau du secteur résidentiel et tertiaire, travailler sur l'interdiction des foyers ouverts pour le chauffage au bois et des appareils peu efficaces, avec un soutien de l'État aux foyers les plus précaires.

De son côté, la Ville aura une démarche exemplaire, notamment pour améliorer l'efficacité thermique des bâtiments.

Dans le secteur de la mobilité et de l'urbanisme, un renforcement et une extension de la ZFE, modalité proposée par la Métropole et déjà approuvée, renouvellement du parc véhicules de la ville en mode décarbonné et accompagnement des autres mobilités, notamment logistique du dernier kilomètre, navigation fluviale, cycle logistique, révision du PLU-H, moins d'obligations de voitures, plus d'obligations vélos.

Les futurs ERP devraient être soumis à une orientation d'aménagement de la programmation, réduisant l'exposition aux pollutions atmosphériques et orientations, aménagements, filtrations.

Au regard de ces différents éléments ici résumés, je vous invite, chers collègues, à soutenir le Conseil municipal pour émettre un avis favorable à ce plan, en y intégrant les réserves rappelées au début de mon intervention.

M. LE MAIRE.- Merci pour cette présentation complète.

Y a-t-il des remarques ? (*Non*)

Nous mettons ce rapport aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité, merci.

4. « Lyon en transitions » - Rapport sur la situation en matière de développement durable pour la Ville de Lyon - Année 2021 - Mission Transition écologique

M. MABILLOT.- Dans les communes de plus de 50 000 habitants, le maire est tenu de faire un rapport sur les politiques menées par la ville en matière de développement durable. Depuis l'an dernier, ce rapport est baptisé « Lyon en transitions » dans le cadre du Plan de mandat. Ce sont 23 politiques publiques structurées autour de cinq pôles : aménagements et transitions, ville soutenable, production et solidarité, émancipation, ressources proximité et gouvernance.

Le rapport 2021 présente des actions emblématiques qui illustrent la diversité des moyens et des champs de compétence engagés par la Ville. Il s'inscrit dans le développement d'une culture de la transition écologique répondant à l'appel du Secrétaire général de l'ONU pour atteindre une neutralité carbone au niveau mondial.

Cet engagement se manifeste, par exemple, par l'adhésion de la ville à la liste des partenaires internationaux qui exige un traité de non-prolifération des combustibles fossiles, le verdissement de la flotte de véhicules, l'atlas de la biodiversité lyonnaise, Fête des Lumières à hauteur

d'enfant, Démos Lyon Métropole qui est un dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale, la signature de la déclaration des droits des personnes sans-abri avec la Fondation Abbé Pierre, agir pour l'emploi et l'insertion, et des actions pilotes du type la démarche zéro déchet engagée par la mairie du 9^e arrondissement.

Cette démarche montre également que la transition écologique s'inscrit dans une transformation sociale, qui est elle-même un moteur de la protection et de l'amélioration de nos environnements.

Chers collègues, je vous invite à voter favorablement pour ce rapport de « Lyon en transitions ».

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques sur la présentation de ce rapport ? *(Non)*

Alors, ce n'est pas une délibération à voter, mais un rapport qui doit être présenté en conseil d'arrondissement et en conseil municipal. Je vous demande donc de me signifier par main levée que vous nous rendez acte du fait que nous avons bien présenté ce rapport.

(Les mains sont levées à l'unanimité.)

M. LE MAIRE.- Merci. Nous enchaînons avec une délibération sur l'emploi présentée par Claire PERRIN.

5. Approbation et autorisation de la signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 22-24 rue Hugues Guérin à Lyon (8^{ème} arrondissement) au profit de l'association "Santy Plaine Actions" - Ensemble Immobilier n° 08313 -Direction du Développement Territorial

Mme PERRIN.- Merci, Mesdames, Messieurs, chers collègues, Monsieur le Maire.

Je profite de cette délibération pour faire un point d'actualité sur le territoire zéro chômeur et son avancement. Jeudi 3 mars, avait lieu le quatrième comité local pour l'emploi où les commissions d'activité et de

compétence ont présenté les projets sur lesquels ils travaillent et les partenariats qui se montent. Nous sommes plutôt sur de très bonnes nouvelles. Nous avons surtout appris que, malgré les deux mois de retard du fonds ETCAD, le dossier de candidature a bien été étudié et est complet.

C'est une très grosse première étape que nous venons de passer. J'en profite pour féliciter et remercier le chef de projet, Nicolas THOMAS pour la qualité de ce dossier et sa grande complétude. Il ne l'a pas écrit seul. Je tiens à remercier toute l'équipe projet, mais également tous les habitants, ceux privés d'emploi ou les bénévoles qui se sont investis dans les commissions et ont participé à ce travail.

Je félicite évidemment, également, les acteurs institutionnels de la mission entrée Est, d'Alliès et de la MMle, pour leur travail et pour cette rédaction de qualité. Je tiens aussi à remercier les acteurs chez nous, cabinet Camille Augay adjointe à la mairie de Lyon, mais aussi le cabinet et Ilytie Piroit.

Vous le savez, depuis le début, la Ville de Lyon et Camille AUGÉY, adjointe à l'Emploi, soutiennent ce projet. Vous avez déjà eu plusieurs fois l'occasion d'entendre et de voter en faveur des délibérations qui aident à la mise en place du territoire zéro chômeur, ce qui me permet de revenir sur la délibération que je porte ce soir.

La Ville a acquis en octobre 2021 un bâti, préempté par la Métropole de Lyon, acquisition que nous avons déjà validée ici en Conseil d'Arrondissement. Pour pouvoir enclencher correctement cette deuxième étape, il est proposé par la Ville de mettre à disposition ce bâtiment, situé 22/24 rue Hugues Guérin, à titre gratuit pour l'association Sentier Plein Emploi, c'est-à-dire la prochaine EBE de notre futur territoire zéro chômeur.

Je ne rentre pas dans le détail de la délibération, vous avez pris connaissance de la taille du bâtiment et du montant estimé du loyer, mais je vous demande, chers collègues, de bien vouloir approuver et autoriser la signature de cette convention pour l'avancée de notre territoire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou remarques sur ce rapport ?

Mme BACHA-HIMEUR.- Je n'en fais pas une obsession, mais vous deviez nous donner un état d'avancement de l'EBE, parce que l'on parle beaucoup du bâti. Nous allons évidemment voter pour cette délibération, parce que nous y sommes très favorables. Nous voudrions savoir où nous en sommes dans l'avancée de l'EBE, les contrats et le nombre de salariés. Si vous pouvez nous faire un état, Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE.- L'EBE est en cours de préfiguration, puisqu'elle ne pourra commencer des recrutements de chômeurs de longue durée que dans la mesure où le territoire sera habilité, il ne l'est pas encore.

Là, nous avons franchi la première étape qui est l'acceptation du dossier présenté, c'est-à-dire qu'il a été suffisamment complet et solide pour franchir les étapes suivantes. Elles seront à des échéances proches, en avril et en mai, des auditions de la part du Fonds national qui viendra visiter le territoire, voir si ce qui est écrit dans le dossier repose bien sur des faits réels et quelque chose de concret, vérifier toutes les questions de complémentarité des emplois prévus, comment on va viser l'exhaustivité et la supplémentarité, et de vérifier que la préfiguration de notre EBE existe bien.

Nous sommes aujourd'hui dans la phase de construire l'entreprise du point de vue de ses statuts juridiques et de son staff de départ qui va la diriger. C'est en cours de montage pour justement être présenté au Fonds lors des auditions à venir et être prêts, dès que nous aurons l'habilitation, mais nous aurons quelques travaux à faire d'aménagement. Nous avons d'ores et déjà une liste de personnes qui ont été les plus investies dans la création du projet des chômeurs de longue durée, mais qui sont là depuis le début du processus, qui sont à la porte de

l'EBE et prêtes à être recrutées immédiatement, parce que volontaires pour entrer dans le dispositif.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Mme BACHA-HIMEUR.- Je vous remercie. Je n'avais pas compris que vous n'aviez pas encore été auditionnés. La fois précédente, vous aviez parlé que nous étions éligibles. Je connais le processus, mais je n'avais pas saisi que nous n'avions pas encore été auditionnés et n'avions pas encore l'habilitation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- D'accord. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? (*Non*)

Je mets aux voix ce rapport. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité, merci.

Je veux juste revenir en arrière, je suis désolé Madame GOUST, j'ai complètement oublié l'intervention précédente que vous deviez porter sur la délibération. Nous avons passé le sujet du rapport et n'allons pas revenir sur le rapport « Lyon en transitions », mais je voulais m'en excuser.

En l'absence d'Augustin PESCHE, c'est Christelle BERTRAND qui nous présente la délibération suivante concernant l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association Spirit Academy.

6. Attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association Spirit Academy Cheer & Dance pour l'organisation du Championnat de Lyon 2022 les 21 et 22 mai 2022 au Palais des Sports de Gerland à Lyon 7^e

Mme BERTRAND.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, la première délibération concerne une subvention de 2 000 € à une association du 8^e pour l'organisation d'un championnat au Palais des Sports de Gerland. Cette association Spirit Academy Cheer & Dance organise un Championnat international annuel de claqué, de danse avec pompons et de danse libre.

En 2020-2021, pour les raisons que vous connaissez, cet événement n'a pas pu se tenir. C'est donc une grande satisfaction aujourd'hui que puisse se tenir l'édition 2022 au Palais des Sports de Gerland qui devrait réunir 1 300 sportives et sportifs de toute la France.

De plus, cette association s'inscrit dans une démarche écoresponsable avec proscription de bouteilles en plastique, suppression des impressions de support de communication, collations sans emballage pour les athlètes et invitations à prioriser les modes de transport doux.

Pour la première fois, cette année, des équipes Handisports seront présentes. La Ville de Lyon est donc sollicitée pour soutenir cet événement à hauteur de 2 000 €. Je vous demande donc d'approuver cette délibération.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Vous pourrez aller vous distraire les 21 et 22 mai 2022 au Palais des Sports de Gerland.

Mme BACHA-HIMEUR.- Avec beaucoup de légèreté, pouvez-vous répéter le nom de l'association ?

(Rires.)

M. LE MAIRE.- Je le mets aux voix. Qui est contre ?
(Personne) Qui s'abstient ? *(Personne)*

Adopté à l'unanimité, merci.

Madame BERTRAND, vous gardez la parole pour le rapport suivant concernant la subvention au FC Lyon.

7. Attribution d'une subvention de 13 000 € à l'association Football Club de Lyon pour l'organisation de la 32^e édition du tournoi « Top Gones » les 16, 17 et 18 avril 2022 et de la 7^e édition du « Tournoi des Fenottes » les 4 et 5 juin 2022 au stade du Clos Layat à Lyon 8^e

Mme BERTRAND.- C'est une délibération sur l'attribution d'une subvention de 13 000 € au FC Lyon pour l'organisation de deux tournois.

Le FC Lyon, qui compte de nombreux licenciés, organise deux événements cette saison : la 32^e édition du tournoi « Top Gones » en avril prochain avec 1 500 sportifs de toute la France et de l'étranger, pris en charge par 120 bénévoles. Deuxième événement, la 7^e édition du « Tournoi des Fenottes » en juin prochain avec 300 joueuses.

Ces tournois accueillent également des actions de sensibilisation à la citoyenneté et aux enjeux environnementaux, des mesures allant dans le sens seront prises avec proscription des plastiques, mis en place d'un tri sélectif et réalisation d'une fresque écologique par les enfants et les adultes en partenariat avec l'association Football Écologie France.

En 2020 et 2021, ces deux tournois n'ont pas pu avoir lieu. Je vous propose donc d'adopter une subvention de 13 000 € au FC Lyon pour l'organisation de ces deux tournois.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions ? (*Non*)

Nous sommes tout de même contents de revoir l'activité sportive revivre et les tournois renaître.

Je le mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité, merci.

8. Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2022 - 1^{ère} phase

Mme ZDOROVITZOFF.- Merci Monsieur le Maire.

Assez brièvement, je vous propose de prendre connaissance de ce dossier soumis pour information à tous les conseils d'arrondissement. C'est une délibération récurrente, puisqu'il s'agit des appels à projets internationaux que nous soumettons à votre étude deux fois par an depuis 2017. Comme vous le savez, ces appels à projets internationaux doivent répondre à quatre thématiques, qui sont l'internationalité, la francophonie, la citoyenneté européenne internationale et la solidarité internationale.

En 2021, pour vous rafraîchir la mémoire, nous avons retenu 57 dossiers : 25 sur l'internationalité, trois sur la francophonie, 19 sur la citoyenneté européenne et internationale et 10 sur la solidarité internationale, pour un montant total de subventions octroyées de 270 000 €.

Pour la phase 1 de l'année 2022, nous avons reçu 45 dossiers éligibles, dont neuf présentés par de nouveaux porteurs de projet, 26 ont été retenus par la Ville, huit sur l'internationalité, deux sur la francophonie, sept sur la citoyenneté européenne internationale et neuf sur la solidarité internationale, pour un montant total pour cette première phase de 127 500 €.

Le détail des subventions octroyées est inclus dans la délibération. Comme il n'y a pas, malheureusement, je le regrette un peu, d'associations du 8^e arrondissement qui a proposé des projets pour cette

phase, je vous propose de vous redonner la parole, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ?
(Non)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? (Personne) Qui s'abstient ? (Personne)

Adopté à l'unanimité, merci.

9. Groupe scolaire Pasteur - Démolition en vue d'une reconstruction - 11 rue de Narvik à Lyon 8^e - Opération n° 08008535 - Lancement de la phase démolition et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006

M. LESUEUR.- Mesdames, Messieurs, le groupe scolaire Pasteur est inscrit dans le périmètre ANRU de rénovation du quartier Mermoz sud, programme de renouvellement urbain longtemps délaissé et qui a pris encore du retard du fait de la crise Covid. Il est vrai que le réaménagement de Mermoz sud nous avait semblé à l'arrêt, tant les travaux et opérateurs semblaient eux-mêmes à l'arrêt.

Le programme de renouvellement urbain prévoit la démolition et la reconstruction du groupe scolaire Pasteur sur une assiette foncière redéfinie. Cette opération relancera la dynamique du projet global par la démolition d'un des symboles du quartier. Pour mémoire, le groupe scolaire Pasteur a été construit en 1959 sur une parcelle de 9 300 m² environ avec 3 000 m² de plancher.

La présente opération consiste à démolir le groupe scolaire préalablement à la recomposition foncière et à sa reconstruction sur un terrain plus petit et mieux adapté. Elle dégagera près d'un hectare de terrain qui accueillera un nouveau groupe scolaire, ainsi que de nouveaux bâtiments publics dédiés au sport et à la culture, dont les programmes sont en cours de finalisation.

Pendant la durée des travaux, les élèves du groupe scolaire Pasteur seront accueillis au sein du groupe scolaire Olympe de Gouges. Le coût global de l'opération est de 1 300 000 € TTC. Les marchés de travaux de coordination, de sécurité et de protection de la santé, le contrôle technique et autres marchés d'étude seront attribués en application du Code de la commande publique.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter, Mesdames, Messieurs, cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou remarques ?

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur l'Adjoint, pouvez-vous nous donner la différence entre le précédent projet et celui-ci que vous avez enfin sorti de terre, s'il vous plaît ? Merci.

Lorsque l'on monte autant de projets et de montages financiers, il me semble que c'est le même à la virgule près, mais il y a peut-être différence que je n'ai pas vue.

M. LE MAIRE.- Concernant le groupe scolaire Pasteur, vous voulez dire ?

Mme BACHA-HIMEUR.- Oui.

M. LE MAIRE.- C'est une continuation du mandat précédent, cela va de soi, puisqu'il était inscrit.

Mme BACHA-HIMEUR.- Ce n'est pas ce qu'a dit votre adjoint, vous n'avez pas écouté son propos liminaire.

M. LE MAIRE.- Si, je sais ce qu'il y avait dans le glissement de la PPI du mandat précédent à celui-ci. Forcément, vous savez très bien que les projets de rénovation urbaine sont des éléments qui glissent d'une PPI à une autre, comme il y a de grandes chances que glisseront des choses de cette PPI dans la PPI du mandat précédent qui que ce soit qui en soit

en charge. Le groupe Pasteur verra donc le jour comme prévu.

Mme BACHA-HIMEUR.- Excusez-moi, votre réponse me convient parfaitement, mais je m'adressais à M. l'Adjoint par rapport à son propos liminaire auquel vous ne répondez pas. Je suis désolée, j'aimerais savoir la différence par rapport à ses propos introductifs. Il pouvait faire la même présentation sans tenir ce genre de propos.

M. LE MAIRE.- Les inflexions qu'il y a pu y avoir sur le projet global de rénovation urbaine, nous avons, en effet, fait des inflexions, mais qui ne concernent pas le groupe scolaire Pasteur, si ce n'est une modification significative sur le groupe Pasteur qui est un agrandissement de 1 000 m² de la cour de récréation. Elle était beaucoup trop petite et sera faite avec le programme des cours de récréation que l'on développe sur la ville, mais, du coup, on réduit une partie de la superficie du futur complexe sportif et culturel qui avait un tènement de 4 000 m² de départ pour récupérer 1 000 m² et les redonner au bénéfice des enfants du groupe scolaire, la cour de récréation initiale étant trop petite. Il y a donc tout de même eu une petite modification.

Mme BACHA-HIMEUR.- Je ne comprends pas pourquoi ce n'est pas l'adjoint qui parle. Je suis assez surprise. C'est lui qui lance quelque part des *punchlines* et c'est vous qui venez à sa rescousse, heureusement que vous êtes là.

M. LE MAIRE.- En même temps, c'est un peu mon rôle de maire, c'est normal que je sois là. Il faut que je parle un peu dans un conseil, sinon je m'ennuie.

Mme BACHA-HIMEUR.- C'est également son rôle d'adjoint, sinon il ne sert à rien.

M. LE MAIRE.- Il vous présente les délibérations.

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

10. Approbation du règlement intérieur actualisé et de la tarification des accueils de loisirs municipaux extrascolaires les Ateliers de l'été 2022 - Direction de l'Éducation

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, chers collègues, sur la base d'un constat réalisé d'une demande d'accueil plus forte des familles pour la tranche d'âge des 3 à 5 ans sur les ateliers d'été, mais également sur la tranche d'âge des 6 à 11 ans pour le Divertisport, nous vous proposons d'ajuster le dispositif d'accueil municipal pour l'été 2022. Il s'agit d'une nouvelle répartition des 1 612 places des Ateliers de l'été 2021 qui nous sera proposée.

Les enfants de 3 à 5 ans, sur l'offre Ateliers de l'été, organisée par la Direction de l'Éducation, sont répartis sur trois semaines en juillet et les enfants de 6 à 11 ans, sur l'offre Divertisport, organisée par la Direction des Sports, sur la période juillet-août. C'est une nouvelle répartition de l'offre qui permet, à jauge constante, de renforcer le nombre de places offertes pour les 3 à 5 ans, le nombre de places disponibles en juillet et août pour Divertisport et, ainsi, de mieux répondre à la demande croissante des familles.

Ces dispositifs se complètent et répondent aux enjeux du projet éducatif lyonnais 2021-2026, en proposant des activités éducatives, culturelles ou sportives accessibles à tous. L'offre d'Ateliers d'été avait été déployée à la sortie du confinement pour permettre un renfort éducatif destiné aux enfants.

Pour cette offre, nous avons 8 à 11 sites d'accueil communs qui seront organisés sur un même site pour les Ateliers d'été et pour Divertisport, afin de faciliter l'accès des familles et des fratries, et ceci, en complémentarité de l'offre d'accueil de loisirs extrascolaires associative. Auparavant, les sites d'implantation Divertisport et Ateliers d'été étaient

distincts.

Enfin, pour une harmonisation de la communication et des modalités d'inscription des familles, nous avons des outils de communication sur le site de la Ville, des affichages dans les écoles et les mairies d'arrondissement et des outils d'inscription de paiement identiques, d'où les campagnes d'inscription et de communication décalées auparavant.

Enfin, les familles pourront profiter d'une offre de repas commandée par la Ville pour les Ateliers d'été identique à celle de Divertisport, selon les mêmes tarifs que la restauration scolaire avec les quotients familiaux habituels en sept tranches. Les familles qui souhaitent un pique-nique pourront évidemment le faire.

Pour les tarifs, l'offre Divertisport pour les familles les plus modestes pour cinq jours d'accueil s'élève à 10,20 €. Pour les tarifs au quotient familial plus élevé, nous arrivons à 79 € au tarif maximum.

Je vous demande d'approuver ces modifications. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande d'intervention et des questions. Nous commençons par les questions et je vous passe la parole après, Madame RUNEL.

M. LEVY.- Merci. Ce sont essentiellement des questions. Je n'ai pas tout à fait compris un point dans la répartition de l'offre présentée, notamment sur les mois de juillet et août pour Divertisport. Pouvez-vous garantir que le nombre de places pour les enfants en Divertisport sera l'équivalent, voire supérieur dans le 8^e arrondissement ?

Vous avez évoqué un nombre de sites sur la ville de Lyon. Je voudrais savoir le nombre de sites et où seront-ils développés dans le 8^e arrondissement et dans quelle mesure.

Par ailleurs, dans un précédent Conseil d'Arrondissement, vous vous étiez ému, à juste titre, de la situation des personnels AESH et les enfants porteurs de handicap. Vous ne l'avez pas évoquée dans le

règlement aujourd'hui. Je voulais savoir ce qui était prévu pour l'accueil des enfants porteurs de handicap sur les strates scolaires pendant les prochaines vacances.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur ODIARD.

M. ODIARD.- Je n'ai pas d'informations particulières sur l'accueil des enfants porteurs de handicap dans ce règlement. Quant aux sites, ils ne sont pas précisés dans le précédent, pour l'instant. Je pense que c'est en cours d'élaboration, puisque l'on a annoncé entre 8 et 11 sites. Cela signifie donc que c'est en cours de réflexion et ce sera au moment de la campagne de communication, en avril, que les choses seront dites de façon plus précise aux familles.

M. LE MAIRE.- Merci. Nous prenons note de vous apporter ces éléments de réponse le moment venu.

Madame RUNEL, je vous passe la parole.

Mme RUNEL.- J'interviendrai après.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ? (Non)

Merci. Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ?
(*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité, merci.

11. Approbation du règlement intérieur actualisé des accueils périscolaires municipaux - Direction de l'Éducation

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, chers collègues, il est essentiel d'actualiser la référence au projet éducatif de Lyon 2021-2026, adopté en décembre 2021, en lieu et place du précédent PEDT, et ceci, en

lien avec la prorogation de la convention PEDT et du Plan mercredi.

Nous pouvons déjà dire que le nouveau règlement du périscolaire, que je vais développer, sera effectif dès la rentrée de septembre 2022. Pour ce faire, ce règlement intérieur renouvelé fera l'objet d'une communication dès avril aux familles dans le cadre de la nouvelle campagne des inscriptions aux accueils périscolaires.

Dans ce dispositif, un volet RGPD de protection des données assez important est à souligner. Nous avons évidemment la question de l'importance pour les familles de mettre à jour les données sanitaires de leurs enfants *via* le formulaire du dossier administratif commun, qui permet de les protéger pour toutes les questions liées à leur santé.

Dans ce règlement, je voudrais insister sur la mention faite de lutte contre le gaspillage alimentaire au moment du temps d'accueil de midi. Dans le cas où des denrées seraient non consommées au cours d'un service de restauration scolaire, des fruits, du pain ou des biscuits emballés pourront être proposés occasionnellement à la consommation des enfants présents durant les temps périscolaires du soir. C'est une mesure déjà expérimentée sur certains accueils municipaux et associatifs qui se généralisera, permettant ainsi de réduire le gâchis alimentaire, voire de fournir un goûter à des enfants qui en sont dépourvus.

Maintenant, le point principal de ce nouveau règlement concerne la restauration scolaire, puisque nous nous sommes lancés dans le cadre du renouvellement du marché, qu'ELIOR a obtenu, après avoir été extrêmement proactif en termes de propositions. Nous avons une démarche de consommer mieux et d'agir sur la santé de la planète. Pour cela, la Ville de Lyon contractualisera son marché de restauration scolaire et marquera son engagement pour une meilleure alimentation dans les restaurants de la ville, dans un mandat où la place de l'enfant est une priorité absolue, comme vous le savez.

Dès la rentrée 2022, les petits Lyonnais et Lyonnaises

pourront ainsi profiter de 50 % de produits bio, avec un objectif à terme de 100 %, et de 50 % de produits locaux.

C'est une offre qui se décline ainsi. Nous aurons deux menus au choix, équilibrés et de saison : le menu « Petit bouchon » qui est un menu global, tous aliments, et un menu « Jeune pousse » qui est à 100 % végétarien, avec, comme précédemment, la possibilité pour les familles qui le souhaitent d'opter pour une formule mixte et de naviguer entre les deux menus au choix en fonction de ce qui est proposé au jour le jour.

L'objectif est de 50 % de local et de biologique dès la rentrée 2022, 71 % de biologique en 2026 avec un objectif de 100 %. Nous sommes bien conscients qu'il faut développer les choses de façon progressive. Cela ne sera pas fait d'un claquement de doigts. 100 % de la viande sera biologique ou Label Rouge avec 90 % de viande locale.

Tout cela a un coût identique pour les familles dans une volonté de justice sociale. Il y a un challenge important, puisque la Ville de Lyon sert 26 500 repas par jour, ce qui, avec le système de la cuisine centrale, limitait fortement la possibilité pour les prestataires de répondre, ELIOR s'est donc positionné assez facilement.

Le marché sera de deux ans, suivis de deux années reconductibles annuellement, donc deux, plus un, plus un, ce qui permet d'organiser une sortie en cas de problème.

Les grandes dates du dispositif sont dès le 26 avril 2022 avec le début des inscriptions des familles avec la nouvelle offre et dès la rentrée 2022 des nouvelles recettes dans les restaurants scolaires.

Je voulais insister également au niveau de la participation des familles et de la Ville au processus. Il y a deux aspects. Il y a d'abord la mise en place d'une commission agricole. C'est une nouveauté. Nous allons travailler avec les producteurs pour toute la gestion du prix d'achat des denrées alimentaires, la tarification annuelle des besoins pour permettre une mise en culture et la création de filières et leur accompagnement. Nous

devons développer l'agriculture biologique et locale naturellement sur le territoire de la métropole et au-delà, si nécessaire. C'est également pour favoriser la transition écologique chez les fournisseurs.

Enfin, l'autre nouveauté est ce qui est de l'ordre de la place des enfants. Nous avons déjà parlé de l'intégration des enfants dans le projet éducatif lyonnais. Pour ce qui est de la restauration, nous avons la stratégie de la ferme à l'assiette dans le cadre de « Full food for change » dans lequel la Ville s'inscrira, de façon à renforcer les liens avec les agriculteurs pour mieux comprendre la qualité nutritionnelle des repas. C'est une démarche qui impliquera le personnel éducatif, les familles et les enfants.

En effet, c'est une démarche importante, parce que c'est bien beau d'avoir du biologique et du local, mais si les enfants n'ont pas d'appétence lorsqu'on le présente, cela risque de partir à la poubelle, comme le reste. Une viande biologique qui part à la poubelle a le même effet qu'une viande non biologique, ce n'est pas acceptable moralement et financièrement pour les familles. Ce travail éducatif est donc extrêmement important, avec un projet saveurs et découvertes et des repas en lien avec les fêtes traditionnelles et culturelles.

Pour impliquer les enfants, nous avons une création d'une commission menus qui se réunira deux ou quatre fois par an, qui sera composée avec le prestataire, les diététiciennes de la ville et des responsables des parents d'élèves qui discuteront et valideront les menus ou les nouvelles recettes proposés aux enfants. Les enfants seront associés à cette commission avec des temps d'échanges organisés dans les écoles. Ils ne siégeront pas forcément dans la commission elle-même. L'objectif est de recueillir leurs remarques, attentes et propositions pour l'élaboration des futurs menus au sein de cette commission.

Nous essayons de faire en sorte que ce temps de repas, en plus de tout ce que nous avons mis comme données quantifiables en termes

de biologique et de local, soit aussi un temps éducatif où l'on travaille vraiment l'appétence pour une meilleure acceptabilité et une lutte importante contre le gaspillage alimentaire.

Il y aura évidemment des déchets. Pour cela, nous avons un processus de collecte de biodéchets mis en place de compostage et de tri des autres éléments qui partiront à la poubelle.

Voilà ce que je pouvais dire sur ce projet de règlement intérieur actualisé des accueils de loisirs municipaux.

M. LE MAIRE.- Merci.

Mme RUNEL.- Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaitais intervenir sur l'ensemble des rapports éducation que M. ODIARD continuera de nous présenter par la suite, également au nom des groupes la majorité. Comme vous le savez, depuis deux ans, le contexte sanitaire a incroyablement compliqué la vie quotidienne, notamment dans nos écoles. Cela concerne le personnel enseignant et de l'Éducation nationale en général, mais également municipal. En ce sens, nous souhaitons les remercier vivement, au moment où ils ont pu retirer également leur masque. Certains de nos enfants ont découvert le visage de leur enseignant ou de leur personnel de cantine. Nous souhaitons les remercier vivement.

La Ville de Lyon s'était déjà engagée fortement sur ce remerciement avec, notamment, un jour de congé exceptionnel en février dernier.

Pour le personnel AESH, je ne sais pas si, Monsieur le Maire, vous aurez la réponse, mais j'invite M. LEVY, qui a peut-être interrogé le président de la République, puisque cela dépend de l'État et non de la Ville de Lyon.

Mme BACHA-HIMEUR.- C'est nul, cela ne te ressemble pas Sandrine !

M. LEVY.- Pas sur le périscolaire.

Mme RUNEL.- Pour la révision des périmètres scolaires que nous allons aborder dans les prochaines délibérations présentées par M. ODIARD, c'est un élément assez important qui impacte directement les familles. Notre objectif en la matière est assez simple, c'est de s'adapter à la démographie scolaire, notamment sur les contractions dans plusieurs zones et de faire respecter la carte scolaire, qui est une garantie de mixité sociale, d'équilibre des effectifs et d'une bonne répartition des écoliers. En ce sens, les demandes de dérogations doivent rester une exception, c'est ce que nous allons appliquer avec la notion d'intérêt général qui doit guider cette décision.

Ces délibérations, dans leur ensemble, donnent à voir notre ambition pour l'école et l'éducation des plus jeunes. Je pense évidemment à ce qui a été présenté notamment au renforcement de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans le cadre du nouveau marché de restauration scolaire, qui permettra de redistribuer certains produits, à la fois aux accompagnants, mais également aux élèves.

Vous avez présenté le changement de nom, mais je pense que c'est important de revenir dessus : « Petit bouchon » et « Jeune pousse ». Cela laisse également transparaître notre ambition pour une alimentation de meilleure qualité, plus locale et biologique. Notre engagement est fort en faveur d'une éducation de qualité, car l'école est avant tout, pour nous, une fabrique républicaine, gage d'égalité et d'émancipation. Elle est notre outil le plus précieux lorsqu'il s'agit de tendre vers la justice sociale et doit même être un vecteur de cette transition écologique et sociale, que nous appelons de nos vœux.

Si nous souhaitons que nos écoles permettent la fabrique de citoyens, nous pensons qu'elle peut être également un moyen de sensibiliser et d'éduquer les jeunes Lyonnaises et Lyonnais aux questions écologiques et environnementales. C'est le cas lorsque nous proposons des

cours végétalisées ou des sessions pédagogiques tournées vers l'alimentation et la nature.

Notre majorité a pris l'engagement de faire de Lyon une ville à hauteur d'enfant, c'est le sens des grands projets lancés, nous l'avons rappelé en début de mandat, avec la végétalisation, la piétonisation des abords d'écoles, mais surtout ce projet de l'îlot Kennedy qui sera un nouveau lieu de vie, de culture de sport et de convivialité. Au-delà de faire des écoles, nous souhaitons faire de bonnes écoles et l'îlot Kennedy est un parfait exemple de cette volonté. Ce nouveau lieu qui verra le jour en 2026 a été conçu pour répondre aux besoins des habitants et des habitantes de notre arrondissement, ainsi que leurs enfants et permettre une synergie entre les différents équipements de ce site.

C'est une grande ambition que porte notre majorité à travers ces équipements pour proposer aux enfants un cadre d'enseignement de grande qualité et des équipements qui profiteront également à toutes et tous. Nous souhaiterions que mes élèves bénéficient des mêmes chances et moyens, de la même attention dans n'importe quel arrondissement, et c'est important que le 8^e en bénéficie.

Je ne saurais conclure cette intervention sans bien sûr parler du Conseil d'Arrondissement des enfants qui a été accueilli dans cette salle, dans laquelle nous sommes heureux de pouvoir nous réunir à nouveau. Je remercie et salue l'investissement de l'ensemble de l'équipe du 8^e pour l'accueil et l'installation de ces citoyens en herbe qui ont décidé de s'investir, comme nous, pour améliorer le quotidien de leurs camarades.

Pour l'ensemble de ces raisons, nos trois groupes voteront favorablement l'ensemble de ces délibérations.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres remarques ou questions sur ce rapport ?

M. LEVY.- Brièvement, sur le rapport, parce que la manière dont il est écrit et la question des menus, les différences par rapport au

précédent règlement sont difficilement perceptibles.

J'ai bien vu la question notamment des deux menus proposés. Il est important de pouvoir offrir aux enfants une offre alimentaire de choix mixte, en évitant tout dogmatisme. Je pense que nous aurions pu nous épargner le débat il y a quelque temps autour des repas sans viande que vous aviez souhaité imposer à nouveau fortement dans les écoles. C'est un débat qui n'était pas forcément très utile pour nos arrondissements.

Ensuite, un point, Monsieur ODIARD, mais je pense que cela viendra dans une prochaine délibération, vous ne l'évoquez pas, qui est la question du coût pour les familles sur laquelle il faut être particulièrement attentif pour qu'en effet, comme l'indiquait Mme RUNEL, il y ait une offre de qualité, mais également accessible pour les enfants de notre arrondissement. Vous n'en avez pas parlé.

Nous nous retrouvons éventuellement sur quelques points évoqués, notamment les questions évidentes de l'équilibre alimentaire et du goût. Vous n'avez pas évoqué également les questions d'investissement pour nos écoles. Je voudrais quand même lui rendre hommage, puisqu'elle est parmi nous aujourd'hui, par la présence de Nicole GAY dans le public, mais tout le travail mené pour la diminution du bruit dans les cantines scolaires. On sait également que les enfants peuvent manger un repas de qualité lorsqu'ils peuvent le faire de manière plus agréable.

Vous avez évoqué la question de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ensuite, nous verrons dans la pratique comment vous l'évoquerez. Nous sommes vigilants sur la question du coût. Vous savez que les écoles du 8^e arrondissement sont celles de Lyon dans lesquelles nous avons le plus d'enfants dont les familles sont au niveau du RSA. Nous avons déjà vu, lors du précédent Conseil d'Arrondissement, la manière dont vous savez être dur avec les plus faibles, notamment par rapport à la ZFE.

Nous serons vigilants sur la tarification scolaire afin que vous ne reproduisiez pas un certain nombre d'inégalités que vous avez pu mettre

en place sur d'autres politiques. C'est un point particulièrement important, de manière à pouvoir garantir le service public et l'éducation au plus grand nombre. C'est un point essentiel pour nous.

Vous n'évoquez pas non plus, mais c'est normal, je pense que c'est un oubli systématique, les questions de laïcité à l'école, notamment au sein de la restauration scolaire, dont on sait que, malheureusement, il peut y avoir quelques débordements par moments.

Avec l'exception de ces oublis et de nos attentes importantes, nous approuverons le projet de rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? *(Non)*

Je me réjouis que nous nous rejoignons sur les objectifs d'une saine alimentation pour nos enfants.

Sur la question, en effet, je suis 100 % d'accord avec vous sur le fait que nous aurions pu nous éviter le débat sur les repas sans viande, puisque nous n'avons fait que la même chose qui s'était faite avant nous par le maire précédent de la Ville. En effet, il aurait donc été de bon goût de notre opposition d'éviter de lancer un débat qui n'avait pas lieu d'être, qui plus est dans une gestion de crise sanitaire qui motivait la décision du menu unique, qui n'était pas une innovation. Notre majorité aime les innovations, mais celle-là n'en était pas une, c'était une reconduction d'une mesure déjà prise par la précédente mandature.

Quant à la ZFE, nous pourrions débattre longuement, parce que nous allons essayer d'avoir un Conseil d'Arrondissement calme, sur qui est le plus dur avec les plus faibles. Excusez-moi, mais si nous devons faire le bilan des cinq dernières années sur qui est le plus dur avec les plus faibles, je crains que cela ne penche dans une balance plutôt de votre côté.

Quant à la question des débordements sur la laïcité, je serais assez curieux de savoir ce que sous-tend ce propos. Vous avez fait

référence aux débordements liés à la laïcité à l'école.

M. LEVY.- Les oublis.

M. LE MAIRE.- Non, vous avez dit qu'il y avait des débordements. Je serais donc intéressé de savoir quels sont ces débordements.

M. PELAEZ.- S'il pouvait y avoir des débordements et qu'il fallait être vigilant.

M. LE MAIRE.- On est dans l'éventualité, mais nous notons qu'il n'y a pas, à ma connaissance, aujourd'hui...

M. PELAEZ.- C'est votre rôle et le nôtre d'être vigilants sur les questions de laïcité.

M. LE MAIRE.- Si, toutefois, il y avait eu connaissance de débordements sur le sujet, j'aurais aimé les connaître, parce qu'il faut que j'agisse.

M. PELAEZ.- S'il y en a, nous vous le dirons.

M. LE MAIRE.- Je vous en remercie et je suis rassuré sur le fait qu'il n'y en ait pas.

Je mets aux voix ce rapport.

M. LEVY.- Il faut être très modeste sur ces questions de laïcité, Monsieur le Maire. Sous notre mandat, il y a eu des questions en effet d'inégalité et de laïcité dans les cantines scolaires, tout comme vous, vous en avez actuellement, parce que ce sont des questions et des problématiques de société qui se posent. Le personnel de cantine et de l'Éducation nationale travaillent et y font face. C'est pour cette raison que nous avons particulièrement travaillé sur cette question dans les années précédentes. Il y a des dispositifs.

Je vous invite à regarder ce que fait une étude nationale qui s'appelle le « Réseau enquête », par exemple, qui travaille sur ces

questions de laïcité, notamment du temps de cantine. C'est extrêmement important. Nous avons déjà vu, et ce n'est pas un scoop, que parfois des enfants se mettent ensemble à table ou autre, parce que plus de garçons ou de filles ou par rapport au choix du menu.

Ce sont des questions importantes de société qu'il faut traiter sur plan de la cantine, sans jeter l'anathème à qui que ce soit, mais il ne faut pas l'oublier sous prétexte d'autres combats qui vous semblent peut-être plus importants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Très bien. Nous sommes tout à fait vigilants sur les questions de laïcité, mais je ne me prononcerai pas sur le fait de savoir si les enfants se regroupent entre eux et si c'est une bonne ou mauvaise chose. Cela ne s'analyse pas si simplement que cela.

Revenons à notre rapport. Qui est contre ? (*Personne*) qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

12. Périmètres scolaires 2022 - Direction de l'Éducation

M. ODIARD.- Je voudrais, auparavant, faire une réponse rapide à M. LEVY sur les questions de laïcité, puisque la composition même des menus, et d'ailleurs, c'est ce que vous aviez fait de votre temps.

Mme BACHA-HIMEUR.- C'était avec nous.

M. ODIARD.- Oui, j'étais avec vous, de gauche à l'époque, etc.

(*Rires*)

Nous n'avons plus dans la composition de menus de dénomination qui crée un obstacle pour les familles qui s'engageraient sur une confrontation avec nous sur des thématiques qui iraient à l'encontre de

la laïcité. C'est un acquis que nous avons mis en place précédemment et que nous poursuivons. Il n'y a donc pas de souci.

Nous sommes évidemment très vigilants sur ces questions, parce que c'est une thématique à laquelle nous sommes extrêmement attachés. Il n'y a pas de biais là-dessus.

Vous parlez des conditions d'accueil des enfants dans les écoles. Évidemment, lorsque nous avons inauguré la nouvelle école Anne Sylvestre, que vous avez lancée dans le précédent mandat, nous avons apprécié. Les enfants et enseignants apprécient l'isolation acoustique dans la cantine pour un meilleur cadre de vie, etc. Il est évident que les écoles sorties dans le précédent mandat et dans lesquelles les élèves vivent actuellement, mis à part des problèmes sur certaines écoles au niveau des prestataires chargés du chauffage, de l'aération et autres, qui nous causent de gros soucis, mais au niveau de la qualité architecturale, il est évident qu'elles sont de meilleure qualité que celles que nous sommes obligés de démolir ou que nous ne pourrions pas rénover dans ce mandat tellement il y a à faire.

J'en viens à la délibération que je suis censé présenter maintenant sur les périmètres scolaires.

M. PELAEZ.- C'est bien, parce que tu as laissé penser tout à l'heure que, maintenant, les écoles étaient de bonne qualité. Les écoles l'ont toujours été dans le mandat précédent. D'ailleurs, tu étais dans la majorité avec nous et les a toujours votées sans problème.

M. ODIARD.- Oui, bien sûr.

Mme RUNEL.- Je ne parlais pas des écoles et du bâtiment, mais de l'école avec un grand E.

M. PELAEZ.- Il faut faire attention à la manière dont tu dis les choses, Sandrine, n'oublie pas d'où tu viens.

M. ODIARD.- J'étais censé présenter une délibération, mais

je peux m'interrompre.

M. LE MAIRE.- Pour que le calme revienne, une dernière, Madame BACHA-HIMEUR, ensuite nous passons au rapport sur les périmètres scolaires.

Mme BACHA-HIMEUR.- Je viens vous aider, parce que normalement, on ne parle pas après le maire, ce débat n'aurait pas eu lieu si M. ODIARD avait respecté le protocole.

M. ODIARD.- C'était juste une introduction de ma nouvelle présentation.

Depuis 2020, on assiste à un arrêt de la progression démographique que la ville connaissait depuis plusieurs années qui était de 250 enfants par an environ.

Depuis 2020, effet Covid, nous avons un solde migratoire négatif, ce qui a forcément un impact assez fort sur la carte scolaire. En effet, il y a les ouvertures et fermetures de classes, ce que l'on appelle la carte scolaire, et l'évolution du nombre de classes pour la rentrée 2022.

Pour information, dans le 8^e nous sommes *a priori* touchés par la fermeture de 13 classes et 7 classes sous surveillance. Dans un scénario négatif, nous pourrions arriver à 20 classes fermées. Pour la ville de Lyon, nous serions à un total de 70 classes, ce qui est assez inédit. La mansuétude de l'inspecteur d'académie lors de la précédente année scolaire, qui a permis de sauver une vingtaine de classes sur la ville, n'ayant pas lieu cette année, c'est le retour de bâton qui s'applique.

Malgré tout, cette démographie, dans les quartiers où les constructions immobilières ont lieu et sont livrées prochainement, augmente ponctuellement. C'est le cas d'un rapport qui nous concerne, puisque cela concerne le 7^e essentiellement, où le nouveau groupe scolaire Gingko provisoire entraîne une arrivée de population dans les immeubles avoisinants, ce qui fait que l'on va créer une préfiguration de ce groupe

scolaire sous forme d'installations modulaires. Pour cela, le périmètre de la future école est déjà défini et dessiné, de façon à alléger les écoles voisines de cet arrondissement pour permettre une meilleure répartition.

Nous avons également un phénomène similaire sur le 3^e arrondissement où une école est très chargée et d'autres le sont moins, donc on bascule les choses de façon à réduire les risques de fermeture de classes dans les écoles qui sont en baisse d'effectifs et à alléger les écoles en tension. Nous avons connu ces pistes d'aménagement l'an passé avec la rénovation du périmètre scolaire du 8^e où l'on a été très actif. De fait, cette année, c'était normal, la nouvelle école Anne Sylvestre arrivait, il fallait réfléchir à tout cela.

Cette année, dans le 8^e, nous ne sommes pas concernés. Je rappelle que ce sont des phénomènes basés sur la concertation, puisque les IEM qui font des propositions. Nous avons précédemment fait la remontée pédagogique des écoles à partir d'octobre qui permet d'avoir des données croisées ensuite avec celles de l'Éducation nationale. Tout cela donne lieu à des échanges avec des représentants de parents d'élèves qui permettent, lorsque c'est nécessaire d'agir pour éviter des mesures de carte scolaire qui serait nuisible au bon fonctionnement des écoles, à réajuster ce périmètre. C'est ce que nous proposons dans cette délibération qui concerne les arrondissements voisins.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou remarques ?

M. LEVY.- Oui, des éclaircissements, s'il vous plaît. De fait, vous nous avez donné brièvement quelques chiffres, mais j'ai mal entendu concernant les éventuelles fermetures de classes sur la ville de Lyon. Vous avez donné un chiffre de 20, je crois. Quel serait l'impact pour le 8^e arrondissement en fermeture de classes pour la rentrée prochaine au conditionnel ?

M. ODIARD.- Cela doit être confirmé au C2N qui n'a pas lieu

avant le moins de juin, puisque l'Académie doit attendre la fin de la phase électorale. Nous aurions potentiellement 13 classes menacées sur le 8^e arrondissement.

M. LEVY.- Vous voyez ce qu'il se passe lorsque l'on ne construit plus.

(Réactions dans la salle.)

M. ODIARD.- Non, il faut être sérieux. Monsieur LÉVY, je ne peux pas vous laisser dire cela. Nous avons une baisse démographique qui ne touche pas la ville de Lyon, mais toutes les métropoles, même Villefranche.

Mme BACHA-HIMEUR.- Qui ne nous touchait pas, Monsieur ODIARD !

M. LE MAIRE.- Est-ce que nous pouvons-nous écouter ? Laissez-le répondre, je vous passe la parole après.

M. LEVY.- Nous sommes dans le 8^e.

M. LE MAIRE.- Monsieur LEVY, souvent, laissez-le répondre, je vous passe la parole ensuite.

M. ODIARD.- Ces éléments ont été présentés aux adjoints éducation de toutes les tendances de la Ville de Lyon. Vous n'êtes évidemment pas représentés dans votre groupe, Mme JENN n'est pas là pour témoigner des élus de son groupe qui ont eu les mêmes informations que tout le monde.

Chaque année, il y a un solde naturel du fait des naissances et des décès. Ce solde naturel, pour l'instant, n'a pas beaucoup évolué.

Mme BACHA-HIMEUR.- Nous sommes dans le 8^e, Monsieur ODIARD !

M. ODIARD.- J'aimerais pouvoir m'exprimer !

Mme BACHA-HIMEUR.- Vous parlez du 8^e arrondissement,

nous avons ce débat en conseil municipal.

M. LE MAIRE.- Stop ! Laissez-le.

Mme BACHA-HIMEUR.- Qu'il réponde à la question posée !

M. ODIARD.- Je répondrai sur le 8^e, mais si vous voulez des explications, je vous les donne.

Mme BACHA-HIMEUR.- Sur le 8^e, car à la Ville, nous avons des instances pour poser des questions. Là, nous parlons du 8^e.

M. ODIARD.- Très bien. Je continue mon développement, puisque c'est important. Une baisse des naissances a commencé en 2019 et commencera à toucher les écoles maternelles à partir de la rentrée 2022-2023. Pour l'instant, elle n'a pas touché les écoles. La seule chose qui a touché les écoles est le fait qu'il y ait moins de Lyonnais et d'habitants du 8^e venus s'installer dans l'arrondissement, alors que d'avantage ont quitté l'arrondissement, la ville, la métropole, pour s'installer en zone périurbaine.

Comme je l'explique, ce phénomène, lié au Covid, a touché toutes les grandes métropoles de France, y compris les villes de taille moyenne, comme Villefranche-sur-Saône dans le Rhône, ce n'est pas liée au 8^e, ni à la ville.

Concernant le 8^e, il y a des quartiers où ce phénomène est plus intense. Le 8^e est inclus dans un vaste périmètre qui comprend le 3^e, le 7^e Guillotière, le 6^e et bien sûr le quartier de Monplaisir. Ce sont les quartiers les plus touchés par cette érosion démographique, puisque ce sont les quartiers où les gens ont les moyens de pouvoir partir à la campagne, ce qui n'est pas le cas du quartier des États-Unis ou Mermoz, qui peuvent être touchés par une baisse démographique, mais c'est plutôt lié aux projets de relogement en cours.

Nous avons un même phénomène, qui ne nous intéresse pas, mais je vous le signale tout de même, qui concerne la Presqu'île, globalement, qui subit également cette forte érosion.

J'ai répondu pour le 8^e. Dans le 8^e, des écoles sont, de ce fait, touchées, alors qu'elles ne l'étaient pas avant. Jusqu'à présent, dans le 8^e, nous n'avons pas de baisse de population scolaire significative. Cette année, la baisse avoisine à peu près 3 % sur le 8^e arrondissement, alors qu'avant, c'était vraiment à la marge.

Nous sommes donc touchés à hauteur de 3 % au niveau de la baisse des effectifs dans notre arrondissement.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Mme BACHA-HIMEUR.- Merci Monsieur l'Adjoint pour cette présentation. Si nous parlons du 8^e, ce n'est pas que les autres arrondissements ne nous intéressent pas ou les chiffres de données de ville, nous sommes également dans les commissions en Conseil municipal. Nous aurons ces discussions, tout du moins ce débat, en Conseil municipal. Pour autant, évidemment, vous avez raison, ces chiffres sont analysés, mais on en fait ce que l'on veut. Merci pour cette présentation méta.

Maintenant, soyons un peu plus sérieux et pragmatiques. Nous ne pouvons pas réellement vous laisser dire que c'est parce que les populations riches partent que l'on ferme des classes. Globalement, je caricature, mais c'est ce que vous venez de dire. Si on construit, et je rappelle que si on parle des chiffres de la ville, nous avons construit 600 logements contre les 2 000 annoncés chez vous et les 4 000 que nous faisons auparavant. Ces logements amènent donc des populations et des enfants, parce que lorsque l'on construit des logements, on doit construire également des équipements publics. Si on les construit, c'est qu'il y a des enfants pour remplir ces classes.

Permettez-moi de vous dire que votre explication est simpliste. C'est en ce sens où nous ne pouvons pas vous laisser dire que c'est parce que le Covid, parce qu'ils partent à Monplaisir, ils vont à la montagne, à la mer ou en zone périurbaine pour vivre en maison que, derrière, nous perdons des classes.

Ces 13 classes perdues dans le 8^e, ce sont des chiffres que nous n'avons jamais rencontrés. C'est en cela que l'on peut s'inquiéter et s'alerter. Le nombre de constructions de logements sur votre mandature, ce n'est pas que le Covid, il y a des permis bloqués à la Ville. Lisez la tribune de la Fédération du Bâtiment et sur les professionnels de l'immobilier qui se plaignent que leurs PC ne soient pas instruits à la Ville et bloqués pour mille et une raisons.

On ne construit plus de logements. Nous avons 600 logements en 2021, ce qui est un chiffre nullement atteint depuis fort longtemps. C'est dans ce sens qu'il faut être également honnête avec votre explication. Nous ne pouvons pas vous le laisser dire.

M. LE MAIRE.- Très bien. M. LEVY, puis nous allons clore le débat et passer à la délibération suivante.

M. LEVY.- Je vous remercie. Voilà, c'est une très mauvaise nouvelle pour l'arrondissement, qui, par le passé, on a compris que les équilibres ont été changés, avait justement réussi à contrecarrer des problématiques de natalité, dans un sens comme dans l'autre. Le plus gros pic de natalité de 2000 et 2003 avait tout à fait, à l'époque, réussi à être absorbé par la création d'écoles de manière assez rapide.

Lorsqu'il y a eu les baisses mathématiques de démographie, elles ont toujours été absorbées par le dynamisme, la métamorphose de l'arrondissement, la confiance du secteur économique et le fait que des habitants pouvaient avoir envie de venir habiter dans notre ville, même s'il n'y avait pas forcément de nouveaux, au-delà des 6 000 logements créés. Lorsqu'il y avait du renouvellement urbain, des familles venaient.

Aujourd'hui, on constate que la politique mise en œuvre n'est pas dynamique. Elle n'attire pas les familles à Lyon, c'est ce qui nous inquiète. Nous trouvons que l'arrondissement et une ville commencent à fermer des classes. Finalement, on se résigne.

Au-delà de tout cela, j'ai bien compris toutes les réponses

n'étaient pas dans le 8^e arrondissement, mais une grande partie tout de même, on a le sentiment que vous ne vous battez pas et que vous encaissez ces fermetures de classes. C'est comme cela, mais être élu, c'est être volontaire.

Monsieur ODIARD, vous n'êtes pas spectateur de la vie du 8^e. Vous êtes là pour agir et proposer des actions à mettre en place. Vous nous dites que 13 classes seront fermées. Quel plan proposez-vous pour contrecarrer ces fermetures de classe ?

M. COHADE.- Cela se réglera tout seul avec les bébés Covid !

M. LEVY.- Pas sûr.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci pour ce moment de spectacle, puisque nous sommes spectateurs de notre propre action. Nous en rendrons compte à la fin de notre mandat, mais je me demande si vous vous promenez dans le 8^e arrondissement. Si vous le faites, je vous ferai volontiers une cartographie de l'ensemble des immeubles qui sortent de terre, vous verrez que l'on construit beaucoup.

Je mets ce rapport aux voix.

Mme BACHA-HIMEUR.- Pardon, mais vous n'avez absolument rien construit ! Tout ce qui sort aujourd'hui, ce sont nos constructions, je suis désolée de vous le dire. Monsieur le Maire, nous construisons.

M. LE MAIRE.- Arrêtez de vous faire plaisir !

Mme BACHA-HIMEUR.- Je ne me fais pas plaisir, je vous dis la vérité. Je suis désolée, Monsieur le Maire, vous ne vous voyez pas en face du miroir, vous n'avez absolument rien construit !

Les deux délibérations qui vont passer sur les garanties sont également nos constructions.

M. LE MAIRE.- Calmez-vous !

Mme BACHA-HIMEUR.- Franchement, vous faites des distorsions de vérité !

M. LE MAIRE.- Vous n'avez pas besoin de crier, je vous entends.

Mme BACHA-HIMEUR.- Je suis juste passionnée, je n'aime pas le mensonge.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas de la passion, vous répétez des mensonges en boucle et finissez par croire que ce sont des vérités.

Mme BACHA-HIMEUR.- Ah, non, c'est vous ! Allons-y, s'il vous plaît, je prends une journée et nous allons faire le tour du 8^e. Vous me direz quels sont vos PC déposés en vos noms.

M. LE MAIRE.- Oui, je vous le dirai, parce que nous les signons et je sais très bien ce que nous faisons.

Je passe au vote. Qui est contre ? (*Personne*) qui s'abstient ? (*Personne*)

Merci pour cette unanimité sur un rapport qui génère un tel débat.

13. Approbation du nouveau règlement municipal relatif aux dérogations aux périmètres scolaires - Direction de l'Éducation

M. ODIARD.- Évidemment, la carte scolaire, une fois décidée, je rappelle que c'est une décision de l'Académie, qui décide d'ouvrir ou non des postes. Lorsque l'Académie choisit de maintenir un taux d'encadrement très élevé dans les classes, en fermant des postes d'enseignants, lorsque la tension démographique diminue, au lieu d'avoir des classes allégées en maternelle, on renforce en augmentant le nombre d'élèves par classe, parce que l'on a besoin de récupérer des remplaçants que l'on n'a pas. On a fermé des classes à cause du Covid, parce que l'on ne pouvait pas remplacer les

enseignants, donc les enfants étaient déscolarisés. J'étais à l'école Pasteur hier, ils ont perdu 98 journées de classe, parce qu'ils n'avaient pas possibilité d'être accueillis en école en raison des absences d'enseignants non remplacés.

Comme on n'a pas de remplaçants et que l'on n'en recrute pas, on a des contractuels que l'on va chercher à Pôle Emploi, qu'est-ce que l'on fait ? On ferme les classes et on met les enseignants récupérés sur des postes de remplaçants. On gère ainsi la démographie scolaire et c'est ainsi que votre gouvernement agit là-dessus. Il fallait que je fasse ce point pour pouvoir expliquer maintenant ce qui va suivre.

Une fois que les périmètres scolaires sont définis, en fonction de l'état dans lequel se trouvent nos écoles, je vous invite à faire des tours dans les conseils d'école et de lire les comptes rendus que nous vous enverrons pour voir la tonalité générale qui y est vécue. Vous pourrez également voir ce qui se passe dans les conseils d'administration des lycées et collèges avec la baisse des dotations et les tensions en termes d'effectifs dans les classes. Je pourrais citer le lycée Colbert qui passe d'une moyenne il y a quelques années de 25 à 35 élèves par classe. Votre gouvernement agit de façon tout à fait intéressante.

La Ville a des périmètres scolaires bien définis. Les familles ont parfois besoin d'obtenir certaines dérogations pour scolariser les enfants dans des écoles qui ne sont pas celles de leur lieu d'habitation. Ce sont évidemment des demandes exceptionnelles instruites sous réserve de l'inscription prioritaire des enfants du secteur. La loi le prévoit, y compris pour les enfants de moins de 3 ans en maternelle, sous réserve également de la place disponible et de la capacité d'accueil dans les établissements et de l'intérêt général des écoles au regard des évolutions des effectifs. Cela veut dire que, même si l'on établit un cadre pour ces dérogations, cela restera toujours l'exception.

Cette exception que nous avons un peu perdue de vue,

puisque lorsque l'on fait le tour du 8^e arrondissement, certaines écoles sont remplies essentiellement sur dérogation. C'est l'état de ce que nous avons trouvé notamment à l'école Pergaud lorsque nous sommes arrivés. Nous avons essayé de commencer à y remédier en modifiant les périmètres scolaires l'an passé.

Si nous ne voulons pas que ce soit le clientélisme et le bazar pour cette gestion des dérogations, il fallait travailler sur ces critères. Nous l'avons fait avec les neuf adjoints des arrondissements concernés de la majorité et de l'opposition. Nous en avons discuté. Nous n'étions pas tous d'accord, parce que les situations rencontrées dans un arrondissement et un autre n'étaient pas les mêmes. Il est important d'avoir des critères qui préservent la stabilité des écoles, quels que soient les quartiers et les arrondissements, selon ce qui s'était passé, afin d'éviter les fermetures de classes, comme fait l'an passé lorsque la situation le permettait. Pour cela, il faut évidemment avoir des partenaires du côté de l'Éducation nationale qui soient dans le même état d'esprit que nous.

Il a été retenu les rapprochements de fratries, c'est classique, et la garde par une assistante maternelle ou périscolaire rémunérée partagée entre plusieurs familles. Cela concerne aussi bien les enfants d'élémentaire que de maternelle. Nous n'avons pas gardé la question de l'accueil par des grands-parents, parce que ce n'était pas un critère extrêmement employé et qui peut être source d'une certaine inégalité. Nous le traiterons différemment, je vais vous expliquer comment.

Bien sûr, dans le cadre de critères de dérogation, il y a l'accueil à la restauration scolaire, mais pas d'accueil de périscolaire du matin ou du soir, à l'exception de l'aide aux devoirs, puisqu'elle est gérée par les directions d'écoles si elles sont responsables.

En revanche, nous avons bien cadré la possibilité d'avoir une instruction de demande de dérogation sur commission par la commission sur la base de dossiers pour des raisons médicales ou sociales. Là, nous

sommes à l'écoute des familles, de façon à étudier leur problématique, qu'elle soit sociale ou liée à la santé. Nous allons donc renforcer cet outil.

Voilà ce que nous pouvons dire sur ce règlement. Je dirais que c'est vraiment un compromis entre les intérêts des différents territoires de notre ville.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou remarques ?

M. LEVY.- Du coup, le seul critère que vous avez supprimé est la garde par les grands-parents. Vous n'avez pas ajouté de critères. Je vois notamment que le critère de parents travaillant dans le milieu scolaire est maintenu, c'est bien, mais vous ne l'avez pas élargi pour les activités économiques en général à proximité de l'école.

M. ODIARD.- Non.

M. LEVY.- Vous ciblez donc les grands-parents en particulier.

M. ODIARD.- Ce n'est pas ciblé, il y avait finalement assez peu de demandes pour les grands-parents. Nous préférons l'étudier dans le cadre d'une demande sociale, entre guillemets, parce que cela pourra très bien concerner des voisins qui s'arrangent entre eux, etc. Pourquoi les grands-parents spécifiquement ? Cela peut être des oncles et tantes.

Le fait qu'il y ait les grands-parents était limitatif. Nous préférons étudier au cas par cas suivant la situation réelle des familles, plutôt que de mettre un critère qui, *a priori*, fonctionne, mais qui, en pratique, ne répond pas forcément à énormément de demandes. Le renouvellement des dérogations pour la poursuite de scolarité reste possible à condition que la famille en fasse la demande à la fin de la maternelle pour l'entrée en CP.

M. LEVY.- Vous dites que les arrangements entre voisins peuvent être un critère, je n'ai pas compris.

M. ODIARD.- Si les voisins gardent les enfants.

M. LEVY.- Est-ce un nouveau critère ?

M. ODIARD.- Non, c'est étudié au cas par cas dans le cadre de demandes soumises à la commission.

M. LEVY.- Vous avez cité au début la question des assistants, mais uniquement pour les maternelles.

M. ODIARD.- Non, maternelles et élémentaires.

M. LE MAIRE.- Je mets aux voix ce rapport. Qui est contre ?
(Personne) Qui s'abstient ? (Personne)

Adopté à l'unanimité, merci.

Nous terminons ce volet éducation petite enfance avec le volet crèche.

(Départ de M. PELAEZ à 20 heures 47.)

14. Attribution d'un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de quatre Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (Dumont, Ginkgo, Suchet, Duvivier) - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage - Lancement des opérations n° 02267001 « EAJE îlot Suchet - Acquisition et aménagement », n° 07321001 « EAJE PUP Ginkgo - Acquisition et aménagement », n° 07323001 « EAJE PUP Duvivier Cronstadt - Acquisition et aménagement », et n° 08312001 « EAJE Dumont - Acquisition et aménagement » - Affectation d'une partie des AP n° 2015-1 et 2021-1, programme 00002 - Direction de la Construction

M. LESUEUR.- Par délibération du Conseil municipal des 25 et 26 mars dernier, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, comprenant plusieurs projets de crèches, dont celles

du 8^e arrondissement EAJE Dumont pour acquisition et aménagement de 48 berceaux.

Le plan de PPI de la Ville de Lyon incarne la transition écologique sociale et démocratique et traduit la volonté de la Ville de répondre aux besoins de la population avec efficacité et sobriété. Il convient donc d'externaliser la maîtrise d'ouvrage de certains équipements dont la conception et la réalisation ne présentent pas de complexité. Ces opérations de travaux d'aménagement intérieur seront réalisées dans des volumes acquis par la Ville de Lyon en état futur d'achèvement.

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle est de 5 600 000 € dont 1 300 000 € pour l'EAJE de la place Dumont. Les travaux sont prévus séparément sur chacun des sites avec des périodes de réalisation différentes d'un site à l'autre. La date de mise à disposition du bâtiment est fixée au 2 juillet 2022.

Je vous passe les missions principales du mandataire définies par les articles du Code de la commande publique. Les travaux d'aménagement de l'EAJE impasse Dumont devraient être terminés fin 2023.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou remarques ?

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est juste pour rappeler l'histoire de cette EAJE Dumont qui a eu quelques difficultés à voir le jour.

Initialement, il devait être placé dans le PUP Saint-Vincent de Paul, mais pour des problèmes techniques, il n'a pas pu se réaliser ici. Il a donc fallu se retourner sur un scénario B sur ce secteur de la rue Dumont. Je suis heureux de pouvoir voter la continuité de ce projet.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Passons alors au vote. Qui est contre ? (*Personne*) qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité, merci.

(Départ de Mme COUDER à 20 heures 50.)

15. Approbation d'un contrat de mise à disposition à titre gratuit de la salle de spectacle de la Maison de la danse entre la Ville de Lyon et l'association Musique aux Chœurs du 8^e

M. BONNIEL.- Bonsoir. Chers collègues, Monsieur le maire, deux délibérations dans le domaine de la culture ce soir. Le premier rapport 3660 est l'approbation d'un contrat de mise à disposition à titre gratuit de la salle de la Maison de la danse au profit de l'association Musique aux Chœurs du 8^e. L'association est en quelque sorte une association d'associations, puisqu'elle réunit les différentes chorales de l'arrondissement et des écoles associatives de musique.

L'activité principale de l'association Musique aux Chœurs est l'organisation de concerts annuels qui se déroulent à la Maison de la danse. Le prochain concert aura lieu le 10 avril. La billetterie a été ouverte hier. Il y a déjà 720 billets vendus pour cette séance annuelle du concert de la Musique aux Chœurs du 8^e.

Je vous demande d'approuver cette mise à disposition gratuite de la salle de la Maison de la danse au profit de l'association Musique aux Chœurs.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou remarques ?

M. COHADE.- Monsieur le Maire, je profite de ce rapport pour saluer le travail de nos associations dans ces domaines. Ce concert,

initialement appelé concert du nouvel an, mais qui a glissé au fil des années avec la planification de la salle de la Maison de la danse, est un concert de qualité offert à moindre coût par nos associations aux habitants du 8^e.

Nous voterons évidemment ce soutien de la collectivité aux associations pour ce concert du nouvel an.

M. LE MAIRE.- Merci.

M. LEVY.- Avec un peu d'humour, je crois que c'est le soir du premier tour des élections présidentielles.

M. BONNIEL.- La date a été fixée et proposée par la Maison de la danse en fonction de ses disponibilités qui sont très maigres et avant que la date du premier tour de l'élection présidentielle ne soit elle-même annoncée. Les deux dates proposées pour l'année prochaine posent déjà des problèmes, parce que l'une tombe au moment des vacances scolaires. Christophe COHADE pourrait le dire, beaucoup d'enfants chantent. S'ils sont en vacances scolaires, cela pénalisera évidemment la tenue de ce concert.

M. LE MAIRE.- Je mets le rapport au vote. Qui est contre ?
(*Personne*) qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité, merci.

16. Attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association « AOA Prod » pour l'organisation du festival de science-fiction « Les Intergalactiques » du 1^{er} au 30 avril 2022

M. BONNIEL.- Cette association a été créée par les étudiants en cinéma de l'Université Lumière Lyon 2. Elle organise depuis 2005 toute une série d'événements, en particulier dans le cinéma, mais plus globalement autour des cultures de l'imaginaire. Dans le cadre de ses activités, il y a l'organisation de ce festival « Les Intergalactiques » qui fêtera son dixième anniversaire cette année. En 2019, le festival avait

rassemblé 10 000 spectateurs. En 2020, il a été évidemment annulé à cause de la crise sanitaire.

Cette dixième édition explorera les courants subversifs de la science-fiction et ses liens avec la contre-culture dans son histoire, comme dans son actualité. Ce sont non seulement des séances de cinéma, mais également des propositions en matière de littérature et de culture de science-fiction.

La proposition de cette délibération est d'attribuer une subvention de 5 000 € pour l'organisation de l'édition 2022 du festival « Les Intergalactiques ». La commission culture a voté à l'unanimité ce rapport il y a quelques jours.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou remarques ?
(Non)

Je mets le rapport au vote. qui est contre ? (Personne) qui s'abstient ? (Personne)

Adopté à l'unanimité, merci.

Je passe la parole à marine CHASTAN pour la délibération concernant une subvention à vélo sans âge.

17. Attribution d'une subvention d'investissement de 7 000 € à l'association « À vélo sans âge » sise 37 avenue du Plan de l'Église - 78960 Voisins-le-Bretonneux - Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente - Direction du Développement Territorial

Mme CHASTAN.- Merci Monsieur le Maire. Pour information, je vous ai fait imprimer quelques photos pour vous permettre d'apprécier de façon plus concrète ce que fait cette association. Il s'agit de l'association « À vélo sans âge » qui a été créée dans un petit village au Danemark en 2015, dont le concept a essaimé de façon très large, puisque l'association

a aujourd'hui plus d'une centaine d'antennes dans plus de 50 pays.

C'est une association qui, comme elle l'indique, milite pour « *le droit au vent dans les cheveux* » pour les seniors et propose ainsi des balades à vélo ballade aux seniors. C'est un vélo-taxi, comme vous pouvez le remarquer, qui propose deux places à l'avant, abritées du vent et de la pluie. Ce projet est également fortement poussé du point de vue intergénérationnel, ce que valorise beaucoup l'association, qui explicite de quelle façon ces balades sont des moments forts d'échanges entre les conductrices et conducteurs du vélo et les seniors baladés. C'est une offre qui s'adresse en particulier aux seniors en établissements seniors, en EHPAD, mais également à domicile.

Aujourd'hui, il y a une antenne dans le 3^e arrondissement et une autre à Écully. L'antenne du 3^e arrondissement a, de toute façon, beaucoup trop de demandes pour ne serait-ce que sortir du 3^e arrondissement. Pour autant, nous avons déjà fait un certain nombre de projets dans le 8^e arrondissement avec cette association, puisque nous avons une politique assez volontaire sur le sujet de la mobilité des seniors. C'était le cas, par exemple, lorsque nous avons organisé le festival vélo dans trois quartiers du 8^e pour permettre à des seniors et à des personnes porteuses de handicap ou des familles d'essayer des vélos adaptés. C'était également le cas lorsque nous avons accompagné des essais de vélo adapté de ce type mais également d'autres modèles directement à domicile et dans les EHPAD du 8^e.

Cela se traduit également par une volonté d'accessibilité forte dans les événements seniors organisés en mairie ou ailleurs pour lesquels on offre systématiquement le trajet en taxi-vélo avec un prestataire qui s'appelle Le Carrosse de Vincent.

Cette dynamique autour du vélo, de la mobilité et du vélo loisir avec « À vélo sans âge » existait déjà sur notre territoire avant notre arrivée, puisque, pour citer un exemple, l'EHPAD associatif La Vêrandine

proposait déjà des essais de vélo adapté et de vélo balade à ses résidents il y a des années, bien avant notre mandat.

Pour ce projet, pourquoi 7 000 € et un cofinancement ? Le vélo coûte 10 000 €, mais 3 000 € ont déjà été récoltés par le collectif monté à l'arrivée, qui comprend l'association « Mobiseniors » qui déplace déjà des seniors avec un minibus ou un véhicule léger, avec « À vélo sans âge », le Conseil local de santé local mentale et l'EHPAD La Vérandine, tout ceci coordonné et soutenu par la Mairie du 8^e.

Nous avons candidaté à l'hiver 2021 à un concours porté par la fondation FACE qui s'appelle « S'engager par les quartiers ». Elle finance des projets d'innovation et de solidarité dans les QPV en France. Nous avons donc été victorieusement récompensés par cette fondation et ce concours de 3 000 €. Il manquait donc 7 000 € pour financer l'achat de ce vélo.

« Mobiseniors » est également présente dans ce collectif, puisque ces 7 000 € ne sont qu'une première étape qui est d'avoir deux volets mobilité vélo seniors dans le 8^e arrondissement : un volet loisir avec « À vélo sans âge », puisqu'elle propose des sorties balades dans les parcs, mais ne fait pas de transport logistique, et un volet transport logistique à vélo avec « Mobiseniors » qui assurerait, par exemple, des sorties pour aller faire ses courses, à des rendez-vous médicaux, etc.

Cette antenne « À vélo sans âge », puisque c'est également le cœur de sa volonté, se développera de manière intergénérationnelle. Nous avons déjà monté un partenariat avec le lycée professionnel Jean Lurcat, situé dans le quartier des États-Unis, afin que les étudiants et étudiantes formés à l'animation des personnes âgées puissent devenir pilotes, évidemment accompagnés d'une autre personne, de seniors avec « À vélo sans âge ». Nous l'avons donc déjà expérimenté lors d'une sortie au parc de la Tête d'Or l'année dernière.

Je suis très heureuse de présenter cette délibération, ce n'est

pas souvent que nous avons l'opportunité en arrondissement de porter une délibération sur un sujet que nous avons mené de A à Z. j'espère que vous le voterez tous favorablement.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur BECART en complément.

M. BECART.- Merci. Je suis également très content que ce service aboutisse. Le développement de ce service s'ajoute à l'action de la Maison du vélo de Lyon auprès de publics spécifiques, comme les seniors, et notamment son dispositif « Vélooptimiste » destiné à accompagner les personnes âgées dans la remise en selle afin de conserver une autonomie de déplacement et exercer une activité physique douce, bonne pour la santé et le moral.

Ces services doivent s'accompagner des infrastructures nécessaires. C'est tout le sens du projet des Voies Lyonnaises dont quatre lignes sont fléchées dans notre arrondissement, qui permettra à toute personne, de 7 à 77 ans et davantage, d'évoluer sur un réseau de voirie cyclable sécurisé et agréable.

Je tiens à remercier ici le travail inlassable effectué par Marine CHASTAN sur sa délégation afin de développer une mobilité plus inclusive, tout en stimulant l'écosystème associatif et économique de notre chère ville de Lyon.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ou remarques ?

M. COHADE.- Je profite, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, de cette délibération, puisque Mme CHASTAN a abordé la question de « Mobiseniors », pour vous questionner sur le fonctionnement actuel de « Mobiseniors ». Comment les choses se passent ? *Quid* de son financement ? Sommes-nous assurés de sa pérennisation pour les années à venir ?

Mme CHASTAN.- Cela ne change rien à la subvention que

reçoit « Mobiseniors ». En fait, cela n'a pas vraiment de rapport, puisque cette subvention est attribuée à « À vélo sans âge », ce qui va générer l'ouverture d'une antenne de l'association sur le 8^e arrondissement.

Lorsque j'évoquais « Mobiseniors », notre travail est sur le développement d'une offre portée par « Mobiseniors », potentiellement, puisque c'est en cours de construction, qui viendrait en supplément de l'offre actuelle.

Je ne sais pas si cela répond à votre question.

M. COHADE.- Non, pas totalement. Je souhaitais simplement un point d'étape sur l'actuel « Mobiseniors » et son financement.

Mme CHASTAN.- Son financement est toujours le même. Ils reçoivent, à ma connaissance, 10 000 € chaque année de la Ville de Lyon en fonctionnement. Cela ne change rien.

M. COHADE.- Oui, j'ai bien compris que c'était deux choses totalement différentes, mais je voulais approfondir le sujet de « Mobiseniors » pour savoir où nous en étions, comment ils travaillent, combien il y avait de rotations et le nombre de personnes qui utilisaient cette solution.

Mme CHASTAN.- Si vous voulez, la prochaine fois, je ferai un point avec des données et des statistiques.

M. LE MAIRE.- Nous vous les ferons passer pour que vous ayez les éléments.

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité, merci.

Je signale le départ de Mme DEL.

18. Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 168 800 € - Autorisation de signer les conventions de financement pluriannuel

Mme EL GANNOUNI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, la délibération que je vais vous exposer concerne les subventions aux associations au développement des actions en faveur des personnes en difficulté pour un montant de 1 168 800 € et l'autorisation de signer des conventions de financement pluriannuel.

En 2021, encore plus qu'en 2020, la crise sanitaire a eu un impact majeur à l'encontre des plus précaires qui ont subi une forte dégradation de leur niveau de vie. Le 27^e rapport annuel du mal-logement en France, rédigé par la Fondation Abbé Pierre, nous rappelle des chiffres catastrophiques.

Le nombre de personnes sans domicile a doublé depuis 2012 et s'élève aujourd'hui à 300 000 personnes au moins. Début décembre 2021, près de 4 000 personnes ont appelé chaque soir en vain le 115, faute de places d'hébergement d'urgence disponibles. Le nombre de nuitées hôtelières a quintuplé en 11 ans : 14 000 en 2010 à 74 000 en 2021. Un demandeur d'asile sur deux n'est pas hébergé dans le dispositif national d'accueil structurellement sous-dimensionné.

Face à cette urgence, nous nous mobilisons localement. Le CCAS, établissement public rattaché à la Ville de Lyon, a renforcé son action pour répondre au plus près du terrain aux besoins vitaux des Lyonnaises et Lyonnais les plus vulnérables. À cette fin, le CCAS met en place une politique de prévention et de développement social. Dans ce cadre, il procède à l'instruction des demandes d'aides sociales et au déploiement d'aides facultatives et d'outils d'accompagnement. Son action s'oriente selon trois directions.

La première est liée à l'action au droit pour prévenir le sans-abrisme. Nous développons un accompagnement social ajusté dans les mesures de la Métropole de Lyon qui sont les guichets uniques d'un panel important de prestations sociales. Pour parfaire cette approche, nous venons de lancer dans les 7^e et 8^e arrondissements un baromètre du non-recours au droit pour objectiver le sujet et créer, à terme, un bouclier social municipal. Pour nous, agir au plus tôt, dès le premier décrochage ou accroc de la vie, c'est réduire à plus long terme le coût social de la lutte contre l'exclusion.

La seconde direction répond aux besoins fondamentaux des personnes en situation de sans-abrisme. La Ville a engagé un programme ambitieux pour couvrir les besoins fondamentaux des personnes sans-abri ou en grande précarité. Nous avons constitué un pôle alimentaire composé d'un restaurant social, d'un tiers lieu pour cuisiner et d'une épicerie sociale et solidaire. La ville dispose pour le volet hygiène de bains/douches, complétés d'ici fin 2022 d'une laverie solidaire.

La dernière direction consiste à développer l'offre d'hébergement et de logement. L'inventaire du patrimoine vacant de la ville montre qu'un patrimoine non utilisé ou même en mauvais état peut devenir une richesse pour des collectivités ou opérateurs associatifs disposant de moyens ou de projets. La Ville a ainsi pu lancer le dispositif « Zéro enfant à la rue » avec la création en décembre 2021 d'une première salve de 100 places réservées aux familles et enfants.

Vous l'aurez compris, le CCAS joue un rôle de premier plan, notamment pour le soutien financier aux associations. À ce titre, afin de mener une politique sociale cohérente sur le terrain lyonnais, nous avons souhaité sécuriser spécifiquement la prise en charge des plus fragiles aux côtés de nos partenaires associatifs. De ce fait, nous allons, d'une part, instruire durablement un mode de contractualisation inédit, dont l'objectif est de prendre appui sur les axes du projet social du CCAS et, d'autre part,

de contractualiser un financement sur trois années, afin de stabiliser les actions de ces opérateurs au regard des besoins identifiés.

Pour cela, cinq associations bénéficieront de ce modèle de conventionnement triennal : l'association « Habitat et Humanisme », la fondation « Notre Dame des Sans-Abri », la fondation « Armée du Salut », l'association « Alinéa » et l'hôtel social « LAHSO », feront l'objet de dialogues de gestion dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

Enfin, cette année encore, nous soutenons les associations qui offrent dans le champ de l'aide alimentaire, de l'accueil de jour, de la lutte contre l'exclusion et le maintien du lien social et de l'accès à l'hygiène et aux soins.

Je vous propose donc de voter favorablement cette délibération, je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Avez-vous des questions ou remarques ?

M. COHADE.- Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, mon intervention ne portera pas sur le fond de ce rapport que j'approuve sans aucune réserve. Simplement, au détour de la lecture de ce rapport, j'ai vu que l'association « Les Restaurants du Cœur » est actuellement adressé dans le 7^e, alors que jusqu'à présent, le siège était hébergé dans un bâtiment sur le 8^e arrondissement dans le bâtiment situé au 58 cours Albert Thomas. Je me questionne sur le devenir de ce bâtiment, puisque, à première vue, il a été libéré par l'association qui l'utilisait jusqu'à présent.

Mme RUNEL.- En effet, le siège a déménagé. Des distributions se font encore dans ce bâtiment. Ensuite, il n'y a pour l'instant pas de projet prédéfini sur ce bâtiment, sachant qu'il est dans un lieu de passage un peu complexe. Il faudra pouvoir faire des études pour savoir quelle utilisation nous en ferons et si d'autres associations sont intéressées.

Aujourd'hui, nous ne sommes pas en mesure de vous répondre plus précisément sur le devenir de ce bâtiment. D'ici la fin de l'année, des études nous permettront de savoir si ce bâtiment sera détruit pour en faire un espace vert et permettre d'aérer le bord du cours Albert Thomas ou s'il sera voué à une autre action caritative ou associative par la suite.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité, merci.

19. Approbation et autorisation de signature - Convention unique Service d'accueil et d'informations des demandeurs et gestion partagée de la demande de logement social 2021-2022 - Direction de l'Aménagement Urbain

M. AZCUE.- Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Chers collègues, trois délibérations ce soir pour la délégation logement. La première est le rapport 3819. Il s'agit d'une autorisation de signature pour la convention qui organise la gestion partagée de la demande du logement social entre les mairies d'arrondissement, les CCAS et les maisons de la métropole.

Comme vous le savez, il y a différents niveaux d'accueil pour les personnes qui souhaitent demander un logement social. La mairie du 8^e est un accueil de niveau 2, c'est-à-dire que les personnes qui souhaitent demander un logement social peuvent avoir en mairie un entretien d'environ 45 minutes pour être orientées soit vers les associations ou la Maison de la Métropole et répondre à leurs questions.

C'est un renouvellement de la convention déjà existante par ailleurs.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou remarques ?

Je le mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité, merci.

20. Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM ERILIA pour la souscription de six emprunts d'un montant total de 1 063 156 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de sept logements (deux PLAI et cinq PLUS) situés 274, boulevard Pinel à Lyon 8^e - Direction des Finances

M. AZCUE.- La deuxième délibération est une garantie d'emprunt sollicitée par la société ERILIA pour la souscription d'emprunts d'un montant d'un peu plus de 1 M€ pour une acquisition en VEFA de sept logements : deux 2 PLAI et cinq PLUS sur le boulevard Pinel.

Mme BACHA-HIMEUR.- Je suis désolée, c'est comme vous, j'ai un mouvement répétitif. J'ai des maraudes comme cela. En l'occurrence, cela en est une, je l'ai évoquée tout à l'heure.

Les deux délibérations suivantes sont des garanties sollicitées. Je rappelle que ce sont des acquisitions en VEFA sur des programmes que nous avons construits et lancés sur ces deux programmes.

C'était pour dire que nous allons évidemment voter pour et que nous sommes favorables. Nous avons simplement fait le tour de l'arrondissement où deux arrivent. Je voulais vous les signaler, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- C'est gentil, je vous remercie.

Je le mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité, merci.

21. Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 4 859 645 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 45 logements (12 PLAI et 33 PLUS) situés 166, 168, 172, 174, 180, route de Vienne et 71, rue de Montagny à Lyon 8^e - Direction des Finances

M. AZCUE.- C'est également une garantie d'emprunt sollicitée par Alliade pour 45 logements en VEFA sur un niveau relatif de 4,5 M€ qui se situe route de Vienne et rue de Montagny.

M. LE MAIRE.- Voulez-vous nous dire également que vous les avez faits ?

Mme BACHA-HIMEUR.- Si vous voulez !

M. COHADE.- C'est moi qui vais intervenir.

M. LE MAIRE.- Faites-vous plaisir sur tout ce que vous avez fait de merveilleux.

M. COHADE.- Non, c'était pour répondre à Christophe LESUEUR qui disait que rien ne s'était fait et que tout était à l'arrêt. Ces bâtiments, dont nous votons la garantie d'emprunt, étaient bel et bien en construction durant la période. C'était simplement pour rappeler ce détail.

M. LE MAIRE.- Comme quoi, finalement, il y a encore des choses qui se construisent et celles en instruction maintenant les suivront. Les constructions se poursuivent donc.

Mme BACHA-HIMEUR.- Nous les attendons.

M. LE MAIRE.- C'est une logique enclenchée.

Mme BACHA-HIMEUR.- C'est M. LESUEUR qui lance des piques.

M. LE MAIRE.- Je le mets aux voix. Qui est contre ?
(Personne) Qui s'abstient ? (Personne)

Adopté à l'unanimité, merci.

22. Mise à disposition temporaire par Alliade Habitat d'un terrain aménagé en aire de jeux au profit de la Ville de Lyon, situé 4 à 6 rue de Champagneux - EI 08310

M. LESUEUR.- Mesdames, Messieurs, l'affaire se situe au niveau de la résidence Les Ecoles, propriété de la société Alliade Habitat dans le secteur du Moulin à Vent, au niveau des rues Montagneux et Champagneux. Alliade Habitat y a fait réaliser une aire de jeu sur une parcelle de terrain de 329 m². La Ville de Lyon a participé à hauteur de 10 000 €.

Dans le cadre de la politique de la Ville et dans la démarche du GSUP, en contrepartie, Alliade Habitat cède à l'euro symbolique à la Ville de Lyon le terrain et l'emprise de cette aire de jeu.

Les travaux ont été réceptionnés. Dans l'attente de cession de la parcelle, il a été convenu d'une convention d'occupation temporaire. toutefois, compte tenu que cette cession interviendra à l'euro symbolique, les parties se sont entendues pour ne pas procéder au recouvrement de ladite redevance. En effet, des problématiques liées à l'existence d'une AFUL, c'est une association foncière urbaine libre, différent toujours de la finalisation de l'acte, d'où la nécessité de renouveler la convention de la mise à disposition dans les mêmes conditions, et ce, pour une durée d'un an à partir du 3 février 2022. Cette convention prendra fin à la signature de l'acte d'acquisition de la Ville de Lyon.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ou remarques ? *(Non)*

Mme BACHA-HIMEUR.- Il a été gentil, nous sommes gentils !

M. LE MAIRE.- Je le mets aux voix. Qui est contre ?
(Personne) Qui s'abstient ? *(Personne)*

Adopté à l'unanimité, merci.

23. Dispositif de stationnement sur voirie dédié aux professionnels mobiles du dépannage urgent. Adaptation technique

M. BECART.- Merci Monsieur le Maire.

Les artisans et professionnels mobiles sont indispensables aux habitants et représentent une activité économique importante. Du fait de ses 520 000 habitants et de son dynamisme résidentiel et immobilier, la ville de Lyon constitue un vivier économique incontournable pour les artisans de la région lyonnaise. Toutefois, intervenir dans un milieu urbain aussi dense n'est pas facile, nous en avons bien conscience. Les artisans s'adaptent néanmoins et jouent le jeu, en témoigne la part croissante de véhicules électriques ou gaz, ou encore le développement des boîtes à vélo, laveurs de vitres ou cordistes, en passant par le plombier et l'électricien.

Afin de faciliter le travail de ces professionnels et réduire la charge financière du stationnement d'un véhicule automobile, la Ville de Lyon propose des tarifs préférentiels aux professionnels du dépannage urgent, dont la liste des codes NAF est fixée par délibération du Conseil municipal.

Dans un souci de simplification et dans un contexte d'évolution rapide des pratiques et de la réglementation, cette délibération propose plutôt de fixer la liste des bénéficiaires par arrêté municipal pour davantage de souplesse et de réactivité.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou remarques ?

Je le mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité, merci.

24. Dénomination d'une voie nouvelle et changement de dénomination d'un tronçon de la rue Pierre Delore, PUP PATAY : rue Miriam Makeba, à Lyon 8^e

M. BECART.- Le projet urbain en cours sur le site de l'ancienne usine PATAY avance à bon train. La rue Colonel Arnaud Beltrame est presque achevée et rejoindra bientôt la rue Miriam Makeba, actuellement en chantier, sur laquelle porte la présente délibération.

Le tronçon compris entre la route de Vienne et la rue Antoine Dumont a déjà été officiellement nommé rue Miriam Makeba. Il convient d'approuver cette même dénomination pour son prolongement, c'est-à-dire le tronçon compris entre la rue Pierre Delore et la rue Dumont. Celui-ci devrait être livré au printemps 2023 et implique un réadressage des riverains que nous avons rencontrés et accompagnons dans cette démarche.

Notre nouvelle majorité a apporté quelques modifications à ce projet PATAY initié dans le précédent mandat. Là où une route à double sens de circulation automobile avec des trottoirs étroits et sans aménagement dédié pour les cyclistes était prévue, nous pouvons désormais nous réjouir que la rue Miriam Makeba soit en double sens de circulation pour les cyclistes uniquement, avec de généreux trottoirs et une végétation abondante. Un plan de circulation contraignant pour le transit automobile, tout en permettant une desserte facile pour les riverains, donnera sans nul doute toute sa place à la ville au calme dans ce quartier que nous souhaitons revigorer.

Miriam MAKEBA était une chanteuse d'un immense talent dont le style musical métissé continue d'inspirer les artistes d'aujourd'hui. Engagée contre les discriminations raciales et le système de l'apartheid, elle chantait la vérité, comme elle disait, et se battit toute sa vie pour l'égalité. Elle fût une citoyenne du monde qui sut l'accueillir lorsque son pays la contraignit à l'exil pendant 30 ans. C'est avec un passeport français

qu'elle rentre en Afrique du Sud en 1990, lorsque Nelson MANDELA est libéré et que tombe le régime raciste de l'apartheid.

Je vous propose d'honorer une fois de plus cette grande femme en approuvant cette dénomination de rue Miriam Makeba pour la voie nouvelle comprise entre la rue Pierre Delore et la rue Antoine Dumont.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions remarques ?

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, pour réaliser ces aménagements, il y a un petit point de blocage qui était un tènement appartenant à la Ville de Lyon sur lequel est implanté le stade Dumont.

J'aurais aimé que vous puissiez nous éclaircir sur le sujet du devenir de cet espace Dumont et quels aménagements vous mettrez en place dans cet espace dans les années à venir.

M. LE MAIRE.- En effet, cette rue empiète une petite partie du tènement. De fait, cet espace a vocation à conserver une partie sportive, parce que nous en avons besoin dans le secteur, forcément redimensionnée, refaite et réaménagée. Il y a une enveloppe à la PPI de 1,4 M€ sur cette partie, plus une liée aux espaces verts sur la partie de la Venelle et de l'espace vert derrière. Ces parties feront l'objet d'une concertation habitants.

Je ne peux donc pas vous dire aujourd'hui ce que nous ferons, mais l'intégralité du tènement sera bien réaménagée.

Je le mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

25. Attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon pour l'année 2022 dans le cadre de l'opération n° 60023842 « Accompagnement des projets d'apaisement des abords d'écoles et de crèches » - Direction de la Mobilité Urbaine

M. BECART.- Il s'agit de la poursuite de notre programme de sécurisation des abords d'écoles et de crèches largement initié dans le 8^e arrondissement avec la piétonisation de trois rues : la rue Bataille devant l'école Édouard Herriot, la rue Joseph Chapelle devant l'école Charles Péguy et la place Julien Duret devant la nouvelle école Anne Sylvestre.

Ces aménagements, réalisés par la Métropole de Lyon avec la participation de la Ville sur ses compétences (espaces verts, éclairage public), participent de la sécurité des enfants en favorisant leur autonomie et l'appropriation de l'espace public. Il concourt également à l'éducation à l'écologie et à la citoyenneté grâce à une participation plus importante des petits à l'élaboration de ces projets, depuis les études jusqu'à leur réalisation, en témoignent les plantations réalisées par les enfants sur la rue Joseph Chapelle et la place Julien Duret, ou encore la concertation actuellement menée avec les riverains, élèves et parents d'élèves de l'école Pierre Termier sur la rue des Alouettes qui sera traitée cette année.

Les directions d'écoles se mobilisent désormais activement pour s'inscrire dans cette dynamique. Pour l'année prochaine et les suivantes, un dialogue s'est déjà engagé avec les écoles Alain Fournier, Louis Pergaud ou Notre Dame de l'Assomption.

Cette montée en puissance s'accompagne d'une participation accrue de la Ville pour un montant annuel de 570 000 € et jusqu'à 50 000 € d'abondement par projet. Cette somme pourra s'ajouter à la participation financière de la Métropole de Lyon qui porte une ambition identique pour la piétonisation des abords de ses collègues.

Je vous propose donc d'approuver cette dépense et d'autoriser M. le Maire à signer la convention formalisant ce concours

financier à la Métropole de Lyon.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou remarques ?

Je le mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité, merci.

Nous avons donc bouclé l'ordre du jour de notre Conseil. Nous nous reverrons ici le 3 mai prochain à 19 heures. Préalablement, je vous rappelle que nous avons entre-temps des élections présidentielles. Qui dit élections présidentielles, dit tenue des bureaux de vote. Je remercie d'ores et déjà l'ensemble des élus qui ont répondu à la tenue de ces bureaux de vote. Il me manque encore quelques réponses. Je veux bien, Messieurs LEVY et COHADE, que vous me donniez les noms qui manquent.

Mme BACHA-HIMEUR.- J'ai répondu.

M. LE MAIRE.- Je ne vous mets pas en cause.

Mme BACHA-HIMEUR.- J'avais déjà répondu.

M. LE MAIRE.- Nous l'avons bien noté, mais d'autres personnes n'ont pas répondu. Je vais avoir besoin de votre aide pour obtenir les réponses. Je rappelle que la tenue des bureaux de vote fait partie légalement des devoirs des élus. C'est un des seuls cas qui peut éventuellement permettre de démettre un élu de son mandat. Nous n'en viendrons pas là, bien entendu, mais nous avons 43 bureaux de vote à tenir, il nous manque encore du monde. Nous reviendrons vers vous pour les assesseurs pour la suite de la tenue.

Je vous remercie.

M. LEVY.- Brièvement, au début de Conseil, vous avez évoqué les concertations en cours, notamment une qui concerne l'avenue des Frères Lumière. J'avais hésité à intervenir durant le Conseil, mais

quelques points m'interpellent sur lesquels je souhaite véritablement attirer votre attention, Monsieur le Maire, notamment en ce qui concerne le climat autour de cette concertation, entre guillemets. Vous avez compris le jeu de mots.

J'ai vu récemment sur un groupe numérique que M. le Vice-Président connaît très bien, des appels au boycott dans lequel on menace des commerçants en disant : « Nous ne viendrons plus chez vous, parce que vous ne pensez pas comme nous ».

Je voulais simplement attirer votre attention, Monsieur le Maire, parce que je trouve que le climat engendré à travers ces appels est une forme de violence à l'encontre de commerçants qui me font part, actuellement, d'une inquiétude légitime. Ils ont le droit de l'exprimer. Je ne sais pas si elle est fondée ou non, mais il n'empêche qu'ils ont cette liberté d'expression.

Voilà, je tenais à attirer votre attention sur ces appels au boycott. Outre le fait qu'ils sont complètement illégaux, je trouve que cela concourt à quelque chose que nous n'avons pas l'habitude de voir dans notre arrondissement. Vous avez eu également des propos assez malheureux, notamment concernant la diversité commerciale sur le quartier des États-Unis où il est plus question de forme que de fond, qui ont été regrettables.

Je pense qu'il est important de ne jeter l'anathème sur personne, parce qu'il n'est pas comme nous, mais d'accepter le débat et la discussion, et de travailler avec tout le monde. Je souhaite donc que vous puissiez stopper ces débordements récents sur l'avenue des Frères Lumière, en tout cas rappeler à l'ordre ceux qui sont censés gérer ce genre de choses afin d'avoir un débat serein et le plus calme et posé possible. Je sais pouvoir compter sur votre vigilance.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci de soulever ce point et d'attirer mon

attention. J'espère que vous avez lu en même temps également les commentaires. Je ne partage en aucune façon un quelconque appel à boycott de qui que ce soit, ce n'est pas l'objet.

Nous n'allons pas mélanger les sujets. Un groupe Facebook est un groupe ouvert sur lequel chacun est libre de s'exprimer. Vous avez lu dans les commentaires que des gens se sont exprimés d'une autre façon, donc ce n'est pas la mairie d'arrondissement qui porte un quelconque appel à boycott. Là-dessus, je veux être clair.

En fin de semaine dernière, j'ai eu un échange avec le président de l'Union des commerçants de Monplaisir, notamment suite aux affiches affichées sur les vitrines, parce qu'il est de mon devoir et c'est normal de maintenir un dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs du quartier.

J'y suis allé samedi matin. J'ai commencé à rencontrer des commerçants du quartier. Je vais continuer à tourner dans les quartiers pour les rencontrer. Ils étaient présents au focus groupe qui a eu lieu aujourd'hui. Le monde des commerçants est associé pleinement à cette démarche de concertation. Ils seront représentés, parce que j'en ai discuté avec Lionel, le président de l'Association des commerçants, à la réunion publique à la fin du mois.

Ils participent donc pleinement à la démarche, au même titre que les autres acteurs du quartier. Tous les points de vue doivent être entendus, c'est le propre d'une concertation, dans une démarche de réaménagement d'un cœur du quartier aussi important que Monplaisir. je suis convaincu qu'il se fera au bénéfice de ce quartier.

Il est légitime que des inquiétudes naissent. il est de notre devoir de les entendre, de travailler avec l'ensemble des acteurs, de lever les inquiétudes et de faire en sorte que les choses se passent pour le mieux. Ensuite, ce que chacun peut dire appartient au point de vue personnel de chacun. Je ne vais pas répondre à chaque commentaire. Le seul endroit où

je me suis exprimé est lorsque j'ai vu l'appel à boycott, en disant que j'appelais au dialogue entre tout le monde et à entendre les inquiétudes et que la concertation commençait et que tout le monde serait entendu.

Voilà ce que je voulais dire sur cette concertation et ce que vous dites sur le quartier Monplaisir. J'espère vous avoir un petit peu rassuré.

M. LEVY.- Vous faites du « en même temps », c'est très bien, mais vous ne pouvez pas, d'un côté, en effet, alimenter, vous, vos adjoints et votre équipe, une sorte d'opposition entre habitants et en même temps tenir des propos qui sont raisonnables. Pour autant, je suis inquiet lorsque je vois cette montée de ton dans lequel on s'insulte ou autre, tout simplement parce que quelqu'un ne pense pas comme soi, le vice-président, militant ou autre.

Il y a des choses qui doivent être, à mon avis, gérées ou travaillées en toute sérénité. Nous ne sommes pas habitués à s'insulter ainsi.

M. LE MAIRE.- Merci de bien entendre ma parole qui est une parole de dialogue. Ensuite, si je dois me focaliser sur tous les termes utilisés, je peux être inquiet du nombre de fois où nous sommes traités de Khmers, d'escrocs, de dogmatiques ou de connards. Ne vous sentez pas visés.

Mme BACHA-HIMEUR.- Là, nous parlons d'élus qui prennent la parole.

M. LE MAIRE.- Non. Laissez-moi finir.

Mme BACHA-HIMEUR.- Nous ne parlons pas de nous.

M. LE MAIRE.- Nous avons évoqué des propos tenus sur une page Facebook par des gens qui ont appelé au boycott, ce ne sont pas des élus qui ont appelé au boycott que je sais, ce sont bien des individus. Si l'on doit se sentir agressé et visé comme cela, convenez que l'on puisse

l'être également à ce moment-là. Pour autant, je ne réagis pas là-dessus, hormis parfois pour rappeler aux gens qui nous traitent de Khmers qu'un peu d'histoire leur ferait du bien. Les Khmers ont tué 2 millions de personnes. À ma connaissance, les écologistes n'ont encore tué personne, bien au contraire.

Pour clore le débat, je laisse 2 minutes à Philippe GUELPA-BONARO pour donner son avis là-dessus, nous allons ensuite nous arrêter là, si vous le voulez bien.

M. GUELPA-BONARO.- Rapidement, parce que je suis mis en cause, c'est important que je puisse répondre. Nous faisons collectivement très attention à ce que les élus d'arrondissements aient une parole très sage et apaisée sur ce support, comme sur les autres groupes Facebook qui existent et sur lesquels chacun est libre de s'exprimer.

Pour le pseudo-appel au boycott, ce n'est pas un appel au boycott, mais une personne qui dit : « On va boycotter ». Je la connais, parce qu'elle habite le quartier, mais ce n'est pas ce que j'appelle un appel à boycott, c'est-à-dire on ne va pas aller dans ces commerces. J'estime que c'est un citoyen qui s'exprime librement et donne son avis. Plein de gens ne sont pas cet avis, je ne le suis pas. Il a le droit de l'exprimer, c'est le propre de la démocratie, notamment l'expression d'avis divergents avec les miens et les vôtres sur les réseaux sociaux.

Lorsque cela dépasse les bornes en termes d'insultes et d'agressivité, il m'arrive souvent, malheureusement, en ce moment de supprimer des commentaires, parce que cela n'a pas sa place sur ce groupe, ainsi que sur d'autres groupes, d'ailleurs.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vous propose d'en rester là.

Bonne soirée à toutes et à tous. À bientôt.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21 heures 34).